



MARAÎCHAGE BIO EN NORMANDIE

TRAJECTOIRES DE FERMES ET ÉVOLUTIONS DES SYSTÈMES



BIO
en normandie

Références techniques, économiques et sociales
en maraîchage biologique diversifié.

Etude réalisée sur 20 fermes de Normandie
Edition 2023 | Données 2020.



L'exploration de la nature ne s'arrête jamais

GAMME BEJO BIOLOGIQUE

Avec des semences biologiques provenant des meilleures variétés, Bejo est à la base d'une chaîne alimentaire durable et saine. Bejo propose une gamme de 40 espèces et de plus de 150 variétés ainsi qu'une vaste expérience dans la production de semences biologiques. Le logo "Organic" fait foi de la qualité de nos semences biologiques dès le départ.

GAMME COMPLÈTE

Bejo propose une large gamme biologique sur plus de 40 espèces. Des variétés extra goûteuses, à la présentation optimale mais aussi aux teneurs exceptionnelles en éléments nutritifs et aspects bénéfiques pour la santé.

SEMENCE BIOLOGIQUE



Seule une semence biologique vous apporte la garantie d'une production totalement bio, de la graine à l'assiette. En proposant des légumes issus d'une semence biologique Bejo, vous garantissez une traçabilité incontestable.

PROXIMITÉ

Bejo investit depuis plus de 20 ans dans le bio. Bejo, c'est également des technico-commerciaux disponibles toute l'année, sur le terrain, au plus près de vos besoins quotidiens pour vous apporter les conseils pertinents et optimiser vos résultats.



► bejo.fr

Bejo France
Bejo Graines France s.à.r.l. | Beauchêne - 49250 Beaufort en Vallée
T 02 41 57 24 58 | F 02 41 57 24 05 | E commercial@bejo.fr



Nouvelles variétés de population pour le maraîchage biologique

- issues de notre sélection en maïs extra doux, carotte, chou-rave, oignon, céleri, courgette, aubergine
- des variétés productives et pleines de goût
- diverses formes de semences, de la graine nue à la graine pré-germée et pelliculée

www.sativa.bio

SIGNIFICATION DES TERMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

- **AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.
- **CA** : chiffre d'affaires. Dans l'analyse, nous prenons les chiffres d'affaires en maraîchage uniquement, production et achat-revente le cas échéant.
- **EBE** : excédent brut d'exploitation. L'EBE montre ce que l'activité permet de produire comme revenus, pour rembourser les annuités, créer de la capacité d'autofinancement, rémunérer les exploitants agricoles.
- **ha** : hectare.
- **m²** : mètre carré.
- **Prélèvement** : revenu mensuel de l'agriculteur. S'il y a plusieurs associés, le prélèvement est indiqué par personne.

- **Restau-co** : restauration collective publique (cantine scolaire, EHPAD...) ou privée (restaurant d'entreprise)
- **UTH** : unité de travail humain. 1 UTH = 1 personne à temps plein toute l'année. Dans notre enquête, nous distinguons 3 types d'UTH : UTH exploitant, UTH salarié et UTH bénévole. Les ratios CA/UTH et surface cultivée/UTH prennent en compte aussi bien les UTH exploitants que salariés que nous nommerons UTH rémunéré. Par contre, dans l'indicateur EBE/UTH, seul l'UTH exploitant est pris en compte : l'EBE ne sert pas à rémunérer les salariés, mais uniquement l'agriculteur.
- **VA** : valeur ajoutée : correspond à la richesse produite par la ferme à partir des ressources dont elle dispose (charges opérationnelles et de structure).

Cette étude met en valeur qu'il n'existe pas un seul type de ferme en maraîchage bio. Elle montre aussi que les évolutions semblent répondre à un désir de plus d'indépendance parmi les nouveaux installés : ne pas trop s'endetter (avec, par exemple, le choix de location de terre ou un équipement progressif) et garder du temps pour soi.

Quand mon conjoint s'est installé, les banques tiquaient à financer son projet. Eh oui, il n'y avait pas de « références » dans ce secteur d'activité. Du maraîchage en petite surface dans des terres lourdes là où se pratiquait traditionnellement de l'élevage laitier, quelle idée ? Produire des légumes sur le retro littoral (10 km des côtes quand même !) pour de la vente directe alors que sur le sable de Lingreville on travaille pour Rungis ? Une installation hors cadre familial, quel risque !

La ferme poursuit son chemin depuis près de 20 ans et, aujourd'hui, elle n'a plus rien d'isolée...

A l'heure où l'on décide (pour nous) de l'âge de la retraite et de la durée de cotisation, mon conjoint et moi nous nous demandons combien de temps on va garder le rythme (la terre est basse, les caisses sont lourdes), il est donc primordial pour nos activités de s'assurer de :

- la pérennité (donc un volume horaire et une charge mentale raisonnables),
- vivre dignement de son travail au quotidien,
- et pouvoir se consacrer aussi à d'autres occupations.

Il faut donner aussi aux jeunes générations l'envie de travailler dans l'agriculture vivrière en local en accord avec la nature ; c'est urgent, c'est essentiel. Inspirez-vous de ces modèles de fermes mais n'oubliez pas... Le maraîchage permet de devenir agriculteur sans trop de foncier ni de moyens financiers mais, l'étude l'annonce, il faut de l'expérience !

Dans le sud Manche, il existe un groupe « maraîchage » pour échanger sur nos pratiques, rejoignez-nous ou copiez cette pratique pour un formidable dynamisme collectif.

Merci à nos conseillers pour leur travail à nos côtés pour progresser ensemble !

Bonne lecture

Cécile Brionne, maraîchère et administratrice de Bio en Normandie.

Un document de Bio en Normandie.

Cette édition fait suite à l'enquête réalisée en 2022 par Justine LECONTE, à l'occasion de son stage de fin d'études. Nous lui devons également les éléments de contexte et la note sur les Espaces Tests Agricoles. Avec la contribution de la CAE Rhizome et de Gladys LEGALLOIS (Conseillère Restauration hors-domicile chez Bio en Normandie).

Pour toute question au sujet de cette étude, contacter les conseillers maraîchage bio : Cécile ANANOUH et Fabien BOCQUET

Réalisation |

Cécile ANANOUH, conseillère maraîchage
- **Calvados, Manche et Orne** -
07 49 38 96 20
cananouh@bio-normandie.org

Fabien BOCQUET, conseiller maraîchage
- **Seine-Maritime et Eure** -
06 52 04 43 58
fbocquet@bio-normandie.org

Mise en page | Bérénice DORLÉANS

Crédits photos | BIO EN NORMANDIE



VOUS ÊTES PASSIONNÉ.E PAR L'AGRICULTURE, LE MARAÎCHAGE, L'ENVIRONNEMENT OU LE COMMERCE

Notre MFR propose aux jeunes et aux adultes un modèle de formation alternatif pour s'élever, réussir et s'intégrer pleinement dans le monde du travail.

08 FORMATIONS EN APPRENTISSAGE OU EN FORMATION CONTINUE

3 DOMAINES
AGRICULTURE ET MARAÎCHAGE,
COMMERCE, ENVIRONNEMENT

92% DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS POUR
NOS APPRENANTS EN
JUIN 2022

NOS 140 APPRENANTS
VONT SUR LE
TERRAIN !

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
COQUERÉAUMONT

Scannez-moi !



www.mfr-coquereaumont.org

1888 Route de Coquereaumont - 76690 Saint Georges sur Fontaine

02 35 34 71 22 - mfr.coquereaumont@mfr.asso.fr



@mfrdecoquereaumont

ENVIRONNEMENT

BTSA GPN
Gestion et Protection de la Nature

**Licence Pro. MÉTIERS DE LA PROTECTION
ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Parcours Zones Humides - Mares

AGRICULTURE, MARAÎCHAGE

BTSA ACSE
Analyse, Conduite et Stratégie de
l'Entreprise agricole

BTSA APV
Agronomie, Productions Végétales

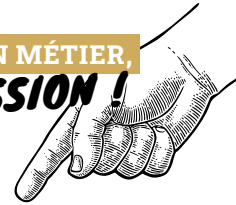
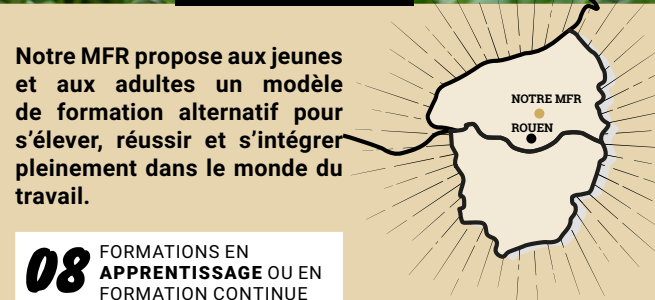
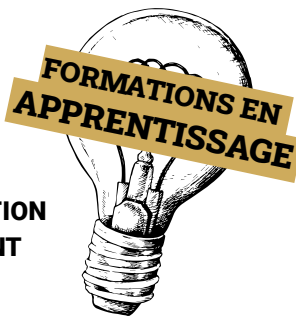
TA
Technicien Agricole
CTE-TA
Conducteur de Travaux en ETA

Licence Pro. A2DE
Agriculture, Développement
Durable et Environnement

COMMERCE

Licence Pro. MOA
Management des Organisations
Agricoles

PLUS QU'UN MÉTIER,
UNE PASSION !



Sommaire

Édito | 3

Introduction | 7

Méthode d'enquête | 8

- Sélection des fermes enquêtées | 8
- Acquisition et analyse des données | 9

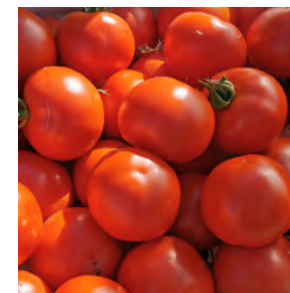
Analyse des caractéristiques de notre échantillon et évolutions depuis 2013 | 10

- Profil des exploitants agricoles et caractéristiques de leurs exploitations | 10
 - Installation et ancienneté des fermes | 11
 - Statut de la ferme et des exploitants agricoles qui y travaillent | 11
 - Genre | 12
 - Surfaces cultivées en maraîchage | 12
 - Ateliers | 13
 - Foncier | 13
- Main d'oeuvre | 14
- Organisation sur la ferme | 17
 - Temps de travail | 17
 - Evolution du temps de travail pour les 9 fermes suivies depuis 2013 | 17
 - Temps de repos / vacances | 18
 - Satisfaction par rapport à la charge de travail | 18
 - Pénibilité | 19
 - Mutualisation | 20
- Commercialisation | 21
 - Contexte national | 21
 - Débouchés | 21
 - Focus sur la vente aux restaurateurs et restaurations collectives | 22
 - Adéquation vente et production | 22
- Techniques de production et équipements | 23
 - Taux de mécanisation | 23
 - Irrigation | 24
 - Techniques de désherbage | 25
 - Méthodes de lutte contre les bioagresseurs | 26
 - Production de plants et de semences | 26
- Résultats économiques | 27
 - Chiffres d'affaires (CA) | 27
 - EBE sur la ferme | 28
 - Affectation de l'EBE | 28
 - Capacité d'autofinancement | 29
 - Prélèvement privé | 29
 - Satisfaction vis à vis de la rémunération | 30

Espace Test | 31

Fiches fermes | 32

Synthèse | 33



AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



À PLANTER LES BASES DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

FINANCEMENT, ASSURANCES, SERVICES.
GRÂCE À NOS CONSEILLIERS EXPERTS DE L'AGRICULTURE,
RÉUSSISSEZ VOTRE INSTALLATION.

AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



NORMANDIE

Les offres proposées sont soumises à conditions et accordées sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 15 esplanade Brillaud de Laujardière - CS 25014 - 14050 CAEN CEDEX 4 - Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro SIREN 478 834 930 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI14012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Crédit photo : Gettyimages

INTRODUCTION

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Si la Normandie possède un ratio de maraîchers bio plus bas que la moyenne nationale (27 % contre environ 40 % des maraîchers au niveau national), leur nombre ne cesse d'augmenter. En 2020, les exploitations maraîchères en AB représentent près d'un tiers des exploitations maraîchères normandes. La surface dédiée à la production de légumes en AB frais (maraîchage et système légumier) a augmenté de plus de 42 % entre 2014 et 2019 dans la région, et les exploitations en maraîchage bio sont passées de 244 à 379 sur la même période.

Un autre chiffre vient témoigner de cette dynamique : en 2020, la DRAAF Normandie relève que 80 % des installations aidées en maraîchage se font en Agriculture Biologique¹.

RAPPEL DES RÉSULTATS DES ÉTUDES PRÉCÉDENTES

L'édition de 2017 avait montré l'augmentation des résultats économiques des fermes par rapport à la première édition de 2015, prouvant que l'existence de systèmes maraîchers diversifiés bio viables économiquement n'est pas une utopie. Néanmoins, ces résultats n'étaient pas instantanés, ils ont été atteints après quelques années d'activités financièrement difficiles. La charge de travail restait très intense dans l'étude de 2017, indiquant que les conditions de travail restaient un véritable défi.

Les éditions précédentes sont disponibles sur le site internet de Bio en Normandie : www.bio-normandie.org

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Montrer la diversité des fermes en maraîchage biologique sur le territoire normand.

- S'intéresser aux trajectoires et aux évolutions possibles de fermes en maraîchage biologique diversifié dans le temps.

1. Source des données : ORAB Normandie, Agence Bio, DRAAF Normandie et PAI normands

Note de lecture :

Pour faciliter la lecture du document, nous considérons les termes agriculteurs, producteurs et maraîchers comme incluant aussi bien des femmes que des hommes, lorsque la question de genre n'est pas évoquée.

BUREAU VERITAS CERTIFICATION, VOTRE PARTENAIRE POUR LA CERTIFICATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

+ 21 000
350

Opérateurs BIO
certifiés par Bureau Veritas
Auditeurs sur tout le territoire



RESTONS EN CONTACT

www.bureauveritas.fr/bio
producteurbio@bureauveritas.com



Distributeur de terreaux UAB
de marque Brill et Klasmann



Au sac
A la palette

Livraison
Enlèvement

Stockage à l'abri

Biopôle du Bocage
Tesson - BURCY
14410 VALDALLIERE

☎ 02 31 67 31 12 ✉ contact@agronat.fr
🌐 www.agronat.fr et sur

CS CONDUITE DE PRODUCTIONS MARAICHERES

Mention **Agriculture biologique***

Formation qualifiante
de niveau 4, en 1 an

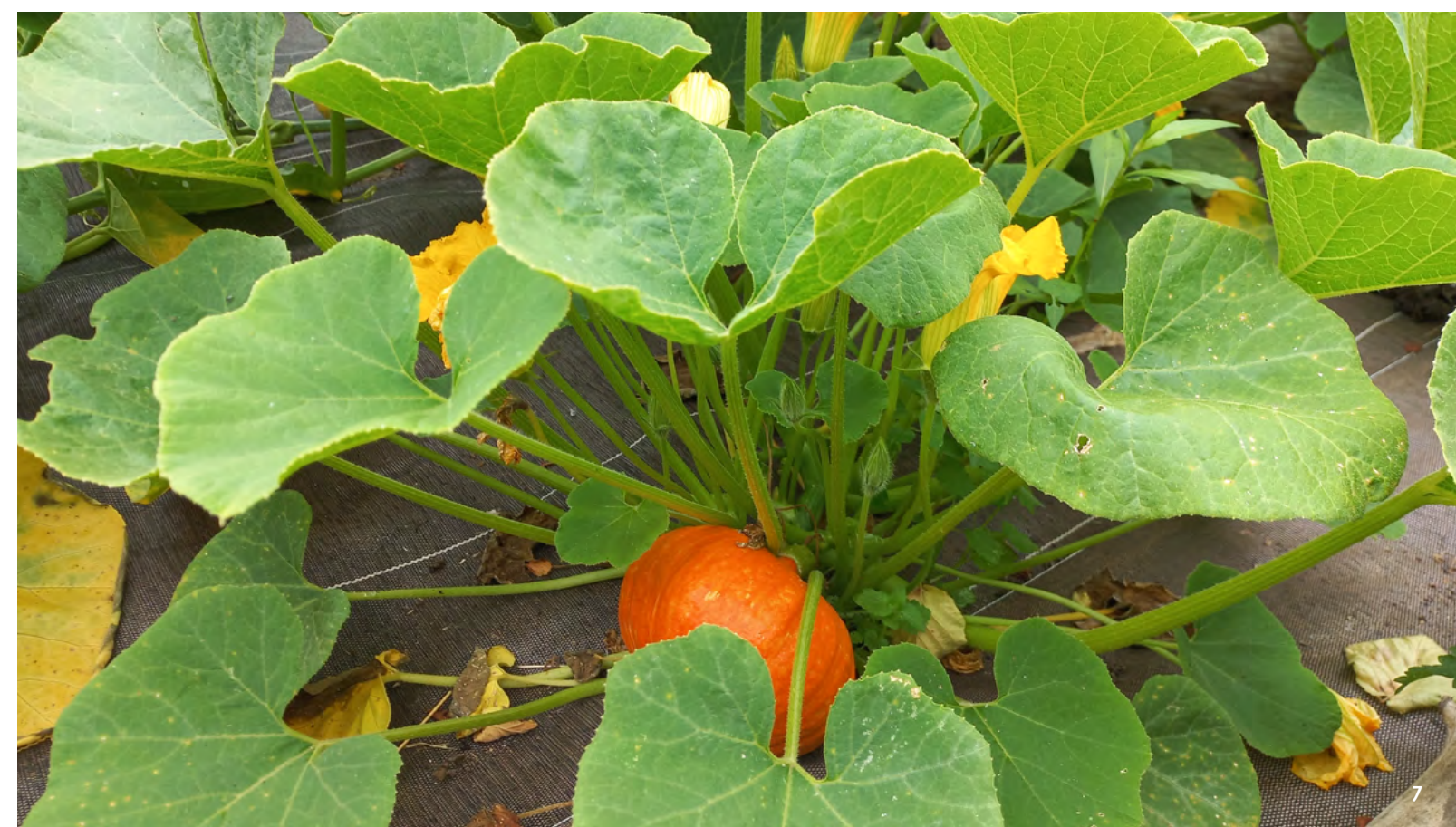
> apprentissage

> contrat pro

📍 Fauville en Caux (76)

☎ 02.35.95.97.00

* sous condition



MÉTHODE D'ENQUÊTE

ACQUISITION et ANALYSE DES DONNÉES

SÉLECTION DES FERMES ENQUÊTÉES

En 2015, 31 fermes avaient été enquêtées puis en 2017, 18 de ces 31 fermes l'avaient été à nouveau. Dans cette édition de 2023, 9 fermes sur les 18 enquêtées en 2017 font partie de notre nouvel échantillon. Ainsi, 50 % de l'échantillon de 2017 a été conservé. Deux raisons ont conduit à ne pas poursuivre l'enquête auprès de la moitié des fermes :

- 2 ont cessé leur activité.
- les autres producteurs ne souhaitaient plus participer à l'enquête.

En plus de ces 9 fermes suivies depuis la première édition, 11 autres fermes ont été incluses, dans le but d'élargir la zone d'étude à l'ensemble de la Normandie, en intégrant donc la Seine-Maritime et l'Eure. Ainsi, 20 fermes (représentées par 27 exploitants agricoles) ont contribué à cette nouvelle édition de 2023.



Parmi les 20 fermes enquêtées :

- 5 se trouvent dans le Calvados,
- 5 dans la Manche,
- 7 dans l'Eure,
- 3 en Seine maritime.
- aucune ferme n'a été enquêtée dans l'Orne.

Notre échantillon ne se veut pas représentatif de la population des maraîchers bio diversifiés de Normandie. Si en ratio, il est proche de la réalité pour la représentation de la Manche et du Calvados, il l'est moins pour l'Eure (département sur-représenté) et la Seine-Maritime (sous-représentée), ainsi que pour l'Orne dont aucun maraîcher n'apparaît dans l'enquête.

En ce qui concerne la surface cultivée, quand l'ORAB faisait état d'une surface moyenne de 3,5 ha², celle de cet échantillon est de 2,2 ha.

L'objectif poursuivi pour la sélection des fermes n'est pas de correspondre à la réalité du territoire, mais d'intégrer un panel le plus large possible d'exploitations maraîchères pour rendre compte de la diversité de modèles qui existent aujourd'hui dans le maraîchage bio diversifié normand.

Nombre d'exploitations en légumes frais (dont légumes de plein champ) en Normandie en 2020 (agence bio) : 453.	Nombre de fermes enquêtées (sur leurs données 2020) : 20.
Manche = 126 = 28 %	Manche = 5 = 25 %
Calvados = 101 = 22 %	Calvados = 5 = 25 %
Orne = 54 = 12 %	Orne = 0 = 0 %
Seine-Maritime = 99 = 22 %	Seine-Maritime = 3 = 15 %
Eure = 73 = 16 %	Eure = 7 = 35 %

Source : Agence bio.

Des enquêtes ont été réalisées par les conseillers de Bio en Normandie en 2021 et 2022, en s'appuyant sur le questionnaire développé par le réseau FNAB intitulé "Trajectoires Bio".

Ces enquêtes sont basées sur les données de 2020. Il est important de noter que cette année-là a été marquée par la pandémie de covid-19 (avec 2 confinements) et que cela a conduit à des particularités du point de vue des ventes notamment, avec entre autres un engouement pour la vente directe au printemps 2020. Cette année a été vécue par beaucoup de maraîchers comme "intense", citant des situations liées au Covid-19. Depuis, les débouchés sont assez sensibles et fluctuants. Nous avons pris le parti de maintenir 2020 comme référence pour l'étude afin de trouver l'équilibre entre des données suffisamment récentes et les diverses secousses que traverse la société depuis.

Les enquêtes ont consisté en des entretiens de 3 h environ menés avec chaque maraîcher ou un représentant en cas de société à plusieurs associés.

Pour les fermes qui étaient déjà dans les enquêtes précédentes, la question générale qui a orienté les discussions était « Qu'est-ce qui a changé sur votre ferme depuis la dernière enquête et pourquoi ? » ; elle a ensuite été déclinée sur les différents aspects abordés précédemment (caractéristiques de l'exploitation,

équipement, commercialisation, technique, conditions de travail, résultats comptables).

Les entretiens avec les fermes nouvellement enquêtées ont porté sur ces mêmes thèmes depuis la création de l'entreprise.

Pour rendre compte des évolutions - des trajectoires - des fermes, nous avons analysé plus spécifiquement les années 2013, 2016, 2018³ et 2020.

De plus, cette étude propose une attention particulière sur les aspects « qualitatifs » : objectifs du producteur, ses ressentis sur son activité agricole, sa perception de l'avenir...

L'analyse des données de 2020 s'est faite sur l'ensemble de l'échantillon. En revanche, lorsque des comparaisons ont été faites avec les années précédentes, seules les 9 fermes déjà enquêtées auparavant ont été retenues. A noter que pour cela, nous ne sommes pas repartis des données publiées dans les livrets précédents, mais nous avons recalculé les indicateurs pour 2013 et 2016 en prenant uniquement les données des 9 fermes que nous avons suivies dans le temps.

Parmi les 20 fermes, il nous a manqué les données comptables d'une d'entre elles. Lorsqu'il s'agit des données économiques, nous traitons donc le cas des 19 fermes ayant partagé leur comptabilité.



2. Source ORAB 2022, incluant toutes les exploitations de légumes frais, y compris les légumes de plein champ qui ne font pas partie de cette étude.

3. Plusieurs nouvelles fermes ont été créées courant 2017, nous avons choisi pour celles-ci de privilégier une année pleine, 2018 comme première année.

Analyse des caractéristiques de notre échantillon et évolutions depuis 2013

PROFIL DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET CARACTÉRISTIQUES DE LEURS EXPLOITATIONS

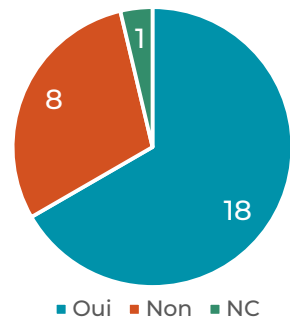
PROFIL DES EXPLOITANTS

Près d'un quart des producteurs (sur l'ensemble des exploitants, associés et conjoints) a moins de 6 mois d'expérience en maraîchage au moment de son installation. Le manque d'expérience est régulièrement cité comme une cause d'échecs ou de difficultés par les maraîchers : beaucoup insistent sur l'importance d'avoir une expérience pratique suffisamment longue avant de s'installer (salarial, stages, apprentissage, contrat de parrainage, espace test agricole, etc.). Le BPREA⁴ seul ne suffit pas.

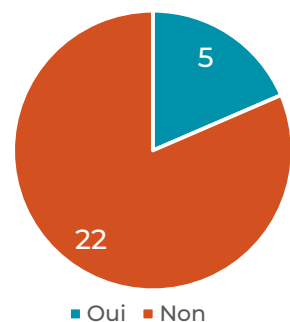
Contrairement à d'autres productions agricoles, les installations en maraîchage sont souvent des reconversions professionnelles : des personnes non issues du milieu agricole qui changent de métier. Parmi l'ensemble des maraîchers et maraîchères interrogés dans ce dossier, environ 2/3 d'entre eux sont devenus maraîchers suite à une reconversion professionnelle. Avant de se reconvertir, souvent en passant par un BPREA, ils étaient professeurs des écoles, plombière-électricienne, photographe, cuisinier, journalistes, éducateur, infirmière, etc.

Un autre élément marquant est que sur 27 maraîchers et maraîchères interrogés, seuls 5 sont enfants d'agriculteurs, et aucune installation ne s'est faite dans un cadre familial.

Répartition des maraîchers interrogés selon s'ils se sont installés suite à une reconversion professionnelle



Répartition des maraîchers interrogés selon s'ils sont enfants d'agriculteurs



INSTALLATION ET ANCIENNETÉ DES FERMES

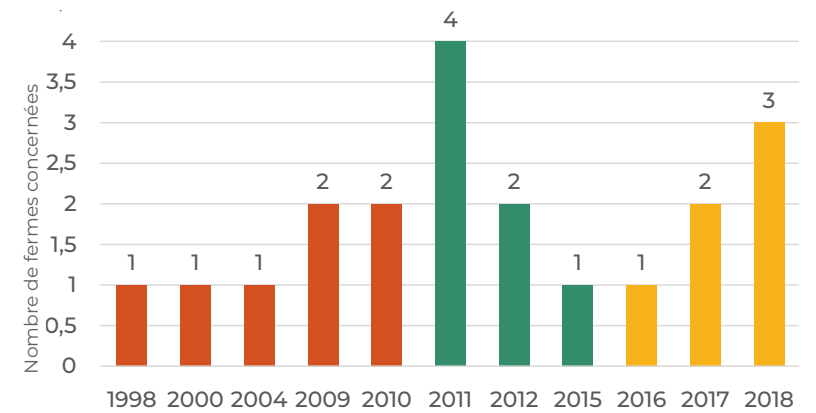
Les fermes sont toutes des créations avec des pratiques en agriculture biologique dès le début, à l'exception d'une reprise d'exploitation bio. Les conversions de fermes conventionnelles sont très rares, et même inexistantes dans le cas de notre enquête.

Environ un tiers des fermes enquêtées se sont installées il y a 10 ans ou plus, un second tiers entre 5 et 10 ans, et un dernier tiers depuis moins de 5 ans.

L'échantillon représente la diversité de nos fermes normandes, certaines éloignées de leurs premières années d'installation alors que d'autres sont encore récentes.

Création	
Depuis 10 ans ou plus	7
Entre 9 et 5 ans	7
Depuis moins de 5 ans	6

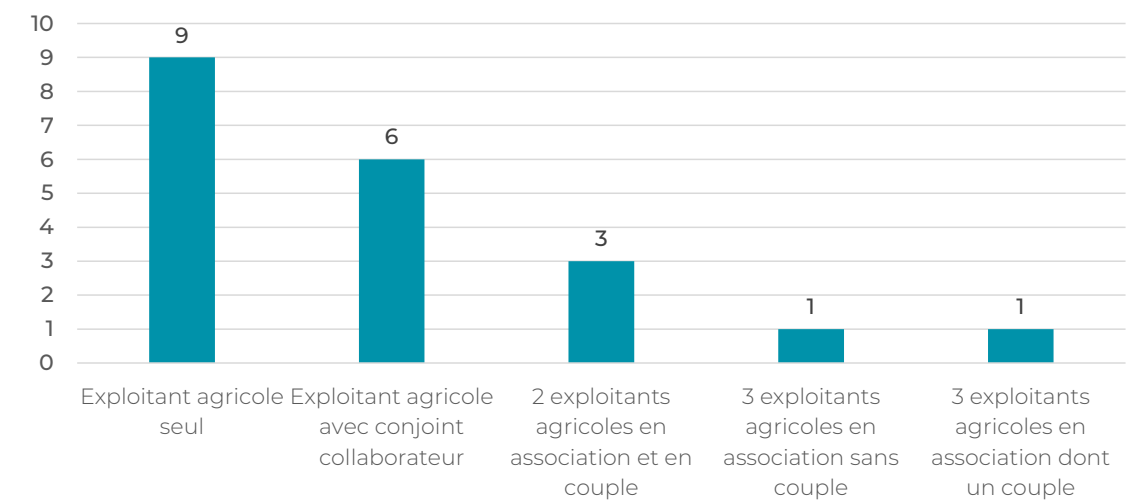
Année de création des fermes enquêtées



STATUT DE LA FERME ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES QUI Y TRAVAILLENT

Notre échantillon est composé de 15 exploitations individuelles, 3 EARL et 2 GAEC.

Situation des exploitations agricoles



En couple, les associations sont généralement des choix ayant eu lieu dès le départ, parce que les deux conjoints voulaient travailler à temps plein sur la ferme. Ce statut octroie la même reconnaissance et protection aux deux membres du couple.

Les conjoints collaborateurs ont en général rejoint l'exploitant sur son projet de ferme après installation. Commencant souvent à mi-temps, ils finissent parfois par y travailler à temps plein.

Plusieurs raisons motivent les producteurs à former une association :

- Réduction de la charge de travail globale en maraîchage.
- Diminution du temps de travail avec le partage des temps de surveillance, la mutualisation des temps de commercialisation.
- Meilleure motivation au travail.
- Relance d'une dynamique d'investissements.
- Accueil d'une activité complémentaire sur la ferme pour augmenter la diversité des productions et mutualiser le foncier et les aménagements.

GENRE⁵

Notre échantillon est surtout composé d'hommes. Parmi les 27 exploitants agricoles de l'échantillon, 8 sont des femmes (soit environ 30 %).

Sur les 15 exploitations individuelles, seules deux femmes ont été interrogées : une sans conjoint collaborateur et une avec conjoint collaborateur. Parmi les 13 hommes installés en individuel, 8 sont sans conjoint collaborateur et 5 avec conjoint collaborateur.

Parmi les 5 fermes en association, les fermes à 2 associés comptent une femme et un homme en couple dans la vie.

A l'inverse, les 2 exploitations avec 3 associés ne sont pas mixtes: l'une des 2 fermes ne compte que des femmes et l'autre ne compte que des hommes.



SURFACES CULTIVÉES EN MARAÎCHAGE

Les surfaces cultivées en légumes par le groupe de fermes sont de 45 ha, dont 4 ha sous abris. La SAU par ferme est comprise entre 0,15 et 8,75 ha. La moyenne est de 2,2 ha.

La surface sous abri représente en moyenne 14 % des surfaces cultivées sur les fermes. Les surfaces couvertes vont de 700 m² à 7 500 m². Il est généralement recommandé un ratio de 10 % minimum⁶, seuil dépassé par un peu plus de la moitié des exploitations de l'enquête.

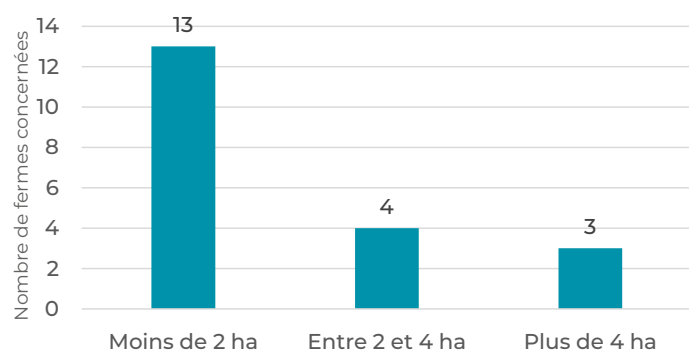
Les fermes suivies depuis 2013 font surtout évoluer les surfaces sous abris au fil des années. Ces évolutions se font sans changement des surfaces totales disponibles, sauf pour une ferme.

Les surfaces de plein champ semblent peu évoluer en moyenne (6 %) mais cachent une très grande variabilité, avec des évolutions entre -50 % et 80 %. Ces changements de SAU en plein champ sont révélateurs de parcours de ferme différents.

Les surfaces sous abris ont augmenté de 58 % depuis 2013 avec des variations entre les fermes de 0 à 178 %.

Les fermes enquêtées après 2013 suivent la même trajectoire, en augmentant progressivement les surfaces sous abris sans trop faire varier celles de plein champ.

Surfaces cultivées sur les fermes enquêtées



Evolution des surfaces moyennes par ferme du groupe suivi depuis 2013, en ha

	2013	2016	2020
Surfaces de plein champ	2,93	3,17	3,11
Surfaces sous abris	0,21	0,27	0,31

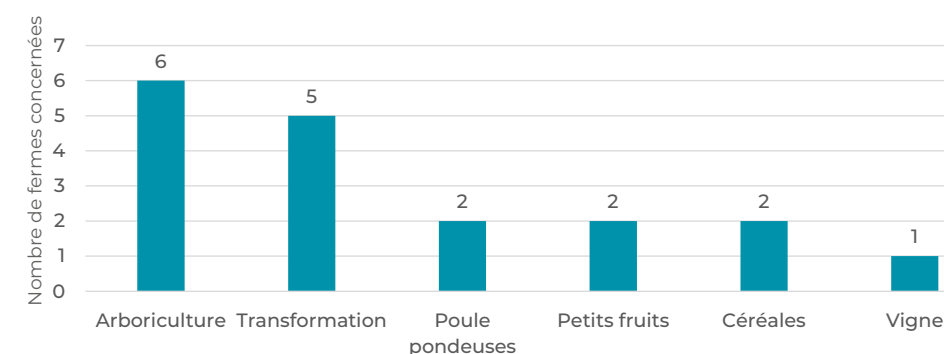
5. Nous vous invitons à faire la lecture du guide FNAB *Devenir agricultrice bio*.

6. Cette référence historique de 10% de surface sous abri est surtout valable pour les fermes de 1 ha ou plus de culture. En dessous de cette valeur, le besoin minimal en surface couverte arrive régulièrement à 700m², quelque soit l'orientation commerciale de l'activité maraîchère.

ATELIERS

13 exploitations sur les 20 enquêtées ont un autre atelier que le maraîchage. Pour la plupart, ce n'est qu'une activité complémentaire : atelier petits fruits, fruits, cidre, poules pondeuses, ruches, céréales, ou encore transformation.

Ateliers présents sur les fermes enquêtées en plus du maraîchage



Pour une grosse proportion des fermes, c'est le maraîchage qui représente la majorité du chiffre d'affaires ; les autres ateliers ne représentent qu'une faible part (8% en moyenne) et qui reste relativement stable dans le temps. Seule une ferme avec céréales réalise un chiffre d'affaires conséquent (plus de 33 % du CA agricole, alors que les autres ont un CA non-maraîchage < 12 % du CA agricole). Pour toutes les fermes, le maraîchage est l'activité qui occupe la majorité du temps.

Certains producteurs mentionnent les difficultés qu'ils ont à gérer et à rendre rentable ce 2ème atelier en parallèle de leur atelier maraîchage. Les causes citées sont :

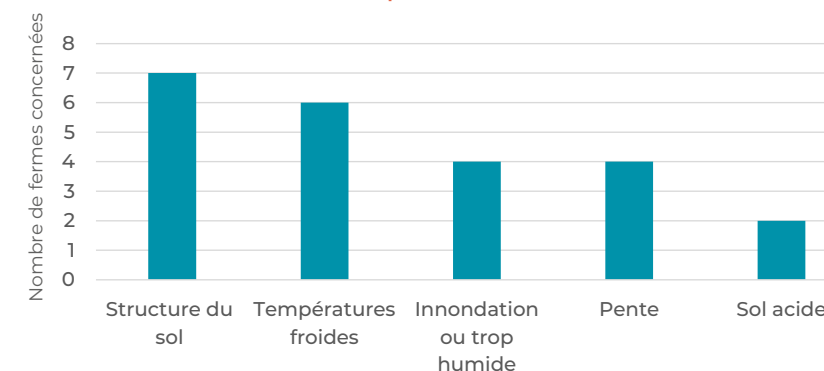
- Le manque de temps qui peut entraîner des retards et donc à terme une baisse de la production et/ou une augmentation des coûts de production pour rattraper le retard.
- Le manque de compétences pour le 2ème atelier.
- L'impossibilité d'investir dans tous les ateliers en même temps, ce qui peut impliquer une baisse de la productivité⁷.

Remarque : un nouvel atelier peut être aussi l'occasion d'accueillir ou consolider la main d'œuvre sur la ferme, associée ou salariée. Il devient possible de partager des responsabilités sur un atelier supplémentaire, parfois plus facile que de partager des responsabilités dans un même atelier.

FONCIER

Actuellement, il y a très peu de fermes à reprendre en maraîchage. Le choix du lieu d'installation se fait souvent en fonction du foncier disponible, au détriment de la qualité des terrains. Ces derniers peuvent présenter des contraintes non négligeables : pentes, sols hydromorphes, présence de cailloux, parcelles ventées, problèmes d'accessibilité... Dans notre étude, 75 % des maraîchers déclarent faire face à au moins une contrainte particulièrement forte sur leur terrain.

Contraintes fortes rencontrées par les maraîchers sur leur terrain



7. Pour les ateliers complémentaires, nous vous invitons à découvrir le rapport SMART qui étudie la question des vergers maraîchers.

Compte tenu des surfaces mobilisées par les producteurs, la question de l'achat ou de la location est rarement une question financière.

Dans notre échantillon, lorsque les producteurs sont en location, ce sont pour les raisons suivantes :

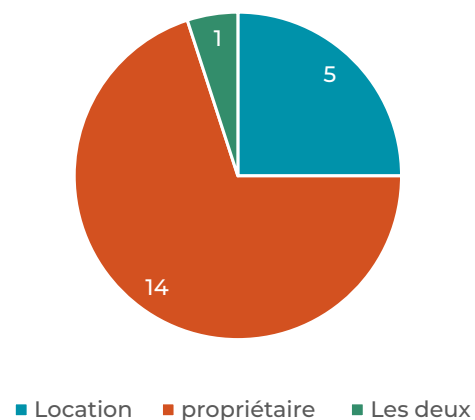
- le propriétaire ne souhaite pas vendre le bien,
- le propriétaire et le locataire ont préféré cette modalité locative, moins coûteuse en annuités,
- la location permet de rembourser le propriétaire (maraîcher ou de la famille du maraîcher) investi dans le foncier pour alléger le budget à l'installation du maraîcher.

Pourquoi être locataire plutôt que propriétaire ?

Intérêts de la location	Intérêts de la propriété
Charges locatives faibles (150 à 300 €/ha/an).	Investissement dans un bien (capitalisation).
Taxes foncières réduites.	Liberté des aménagements, améliorations et pratiques sur le terrain.
Taux d'endettement limité.	



Répartition des fermes enquêtées selon leur situation foncière



MAIN D'ŒUVRE

SUR LES 20 FERMES ENQUÊTÉES EN 2020

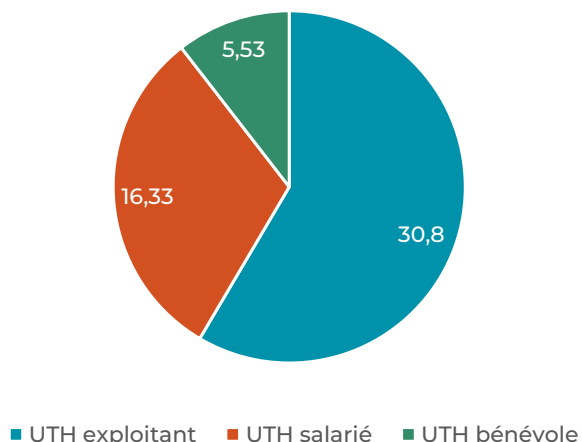
Ces 20 fermes ont fait travailler 47 personnes en 2020, soit 2,3 emplois par ferme en moyenne.

- L'ensemble de l'UTH⁸ exploitant agricole (exploitant et conjoint collaborateur) est de 30,8, soit une moyenne de 1,5 UTH exploitant par ferme.
- L'emploi salarié représente 16,33 UTH, soit 0,8 UTH par ferme. Les emplois permanents représentent 7 UTH.
- Le travail non rémunéré (stagiaire, bénévole, coup de main familial) représente quant à lui près de 5,5 UTH.
- 4 fermes enquêtées sont des exploitations individuelles sans conjoint collaborateur ni salarié.
- 3 sont des exploitations individuelles avec un conjoint collaborateur mais sans salarié.
- 5 sont des exploitations individuelles sans conjoint collaborateur mais avec au moins un salarié.
- 3 sont des exploitations individuelles avec un conjoint collaborateur et au moins un salarié.
- Les 5 exploitations en association ont au moins un salarié.

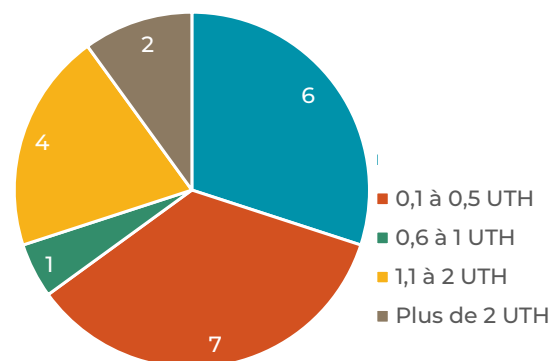
Sans surprise, ce sont les fermes avec le plus de surface qui font davantage appel à de la main d'œuvre rémunérée, tandis que les fermes qui cultivent le moins de surface déclarent davantage de main d'œuvre dite bénévole.

Par ailleurs, les fermes de moins de 5 ans font peu appel à de la main d'œuvre salariée. Elles déclarent ne pas en souhaiter en 2020 (2 sur 6) bien qu'elles précisent avoir les moyens financiers de le faire (4 sur 6). Rares sont ceux qui ont envisagé un salariat dans leur plan prévisionnel d'installation, expliquant en partie cette réalité.

Répartition des différents types d'UTH sur les 20 fermes



Répartition des fermes en fonction de l'UTH salarié



Le groupe des fermes ayant de 5 à 10 ans d'ancienneté se déclarent moins en capacité d'accueillir un salarié (5 fermes sur 7).

L'appel à de la main d'œuvre salariée permet aux producteurs d'être plus efficaces sur des chantiers (dynamique de travail en groupe), de structurer le travail (organisation de chantiers dans la semaine, partage de responsabilité), de se préserver de certaines tâches physiquement pénibles ou d'une quantité de travail trop importante, mais aussi de répondre à une demande croissante et d'atteindre un meilleur équilibre économique sur la ferme.

Parmi les 20 fermes, 7 déclarent ne pas avoir recours à de la main d'œuvre bénévole en 2020, le taux de main d'œuvre bénévole varie de 0 à 53 % de l'UTH totale de la ferme.

Sur les 14 fermes installées avant 2016, 7 mobilisent de la main d'œuvre bénévole, représentant 0,3 UTH/exploitation en moyenne. Pour les fermes installées depuis moins de 5 ans, elles accueillent toutes de la main d'œuvre bénévole sur leur ferme, estimée en moyenne à 0,6 UTH/exploitation.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SUR LES 9 FERMES SUIVIES DEPUIS 2013

La moyenne du nombre d'UTH rémunéré sur la ferme a augmenté pour les 9 fermes suivies depuis 2013 : elle est passée de 2,2 en 2013 à 2,7 en 2016 et à 2,9 en 2020.

Entre 2013 et 2016, le passage à temps plein d'un conjoint collaborateur a fait légèrement augmenter la main-d'œuvre exploitant. En revanche, elle n'a pas évolué ensuite entre 2016 et 2020.

En revanche, entre 2013 et 2020, la moyenne du nombre UTH salarié a doublé (0,6 en 2013 à 1,3 en 2020). Ce nombre a augmenté dans 5 exploitations, a baissé dans 2 et est resté stable dans 2 autres.

Parmi les fermes pour lesquelles cette donnée a baissé, 2 raisons distinctes sont présentées :

- Un exploitant s'est réorganisé afin d'avoir plus de temps disponible pour sa famille : il a diminué sa surface de production pour ne garder que la vente à la ferme, le salarié n'est donc présent plus qu'un jour par semaine.
- Pour la 2^e ferme, l'achat d'un matériel spécifique a permis un gain d'efficacité dans le travail : l'embauche d'un saisonnier pendant 3 mois n'est plus nécessaire.

Parmi les 5 fermes pour lesquelles cette donnée a augmenté, les principales raisons évoquées sont les suivantes :

- Augmentation des surfaces, développement de la production.
- Embauche d'un salarié pour dégager davantage de temps disponible.

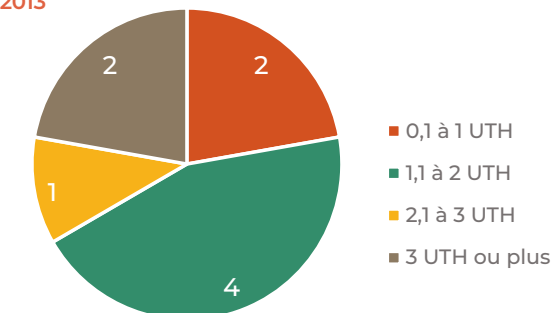
A noter qu'en 2020, un exploitant en individuel n'a pas embauché de salarié, mais a tout de même employé des stagiaires pendant 4 mois.

La main d'œuvre bénévole est très souvent évoquée comme étant :

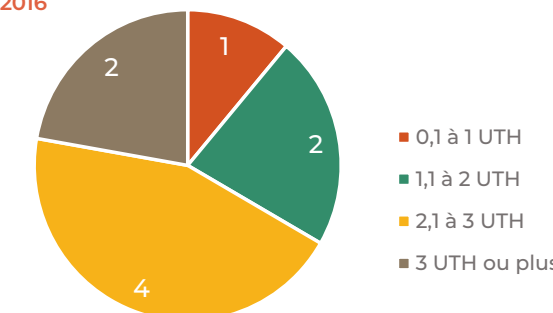
- un devoir d'accueil et de transmission des savoirs professionnels pour les stagiaires en formation professionnelle ;
- un goût pour le partage d'une activité passion et/ou militante ;
- une action solidaire, permettant à des personnes de construire un projet professionnel ;
- une ouverture aux futurs installés, offrant l'occasion de connaître un éventuel futur collègue ;
- un moyen de rompre l'isolement sur la parcelle et donner une dynamique de travail lorsque le bénévole est sur la ferme.

Recourir à de la main d'œuvre bénévole est pour certains une des conditions pour réussir la saison maraîchère, alors que d'autres considèrent cette main d'œuvre comme un bonus, voire comme un effet nul, le temps de gestion des consignes et de formation annulant facilement le surcroît de main d'œuvre. Dans cette catégorie de main d'œuvre bénévole, il y a aussi les chantiers AMAP et/ou avec son réseau proche. Elle est souvent ciblée pour des chantiers précis nécessitant une main d'œuvre importante mais sans savoir-faire spécifique (récolte de courges, de pommes de terre, plantation de bulbillés...).

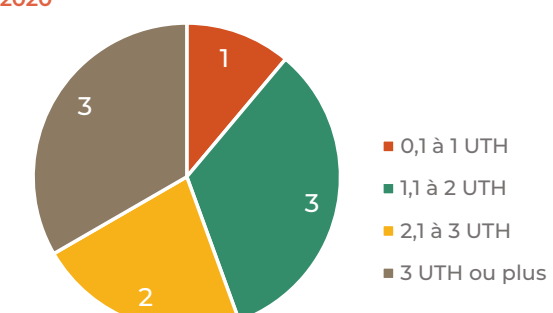
Répartition des exploitations en fonction du nombre d'UTH en 2013



Répartition des exploitations en fonction du nombre d'UTH en 2016



Répartition des exploitations en fonction du nombre d'UTH en 2020



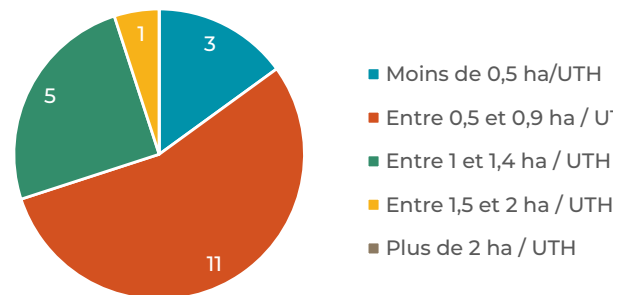
8. 1 UTH : unité de travail humain. 1 UTH = 1 personne à temps plein quel que soit le temps de travail réalisé durant l'année. 1 UTH peut aussi bien être un exploitant à temps plein (sans limite de temps de travail), 1 UTH salariée à temps plein (35h par semaine) qu'un "Bénévole" (stagiaire/ bénévole/aide familial) pour 35h/semaine.

SURFACE CULTIVÉE PAR UTH POUR L'ÉCHANTILLON DES 20 FERMES EN 2020

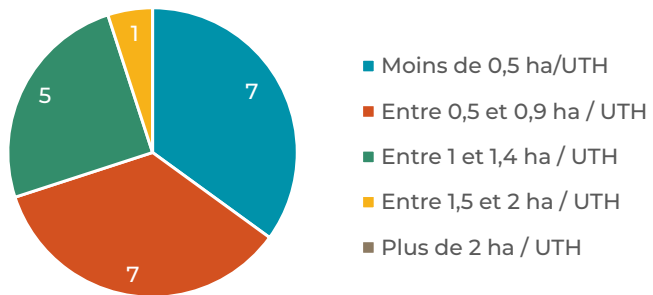
La surface cultivée en légumes est de 1,42 ha/UTH exploitant. L'amplitude est importante dans l'échantillon : de 1 500 m² /UTH à 7,55 ha/UTH exploitant. Si on considère la main d'œuvre rémunérée, nous arrivons à 0,85 ha/UTH avec une amplitude de 1 500 m² à 2,16 ha/UTH.



Surface cultivée / UTH hors bénévolat



Surface cultivée / UTH avec bénévolat



Ces graphiques montrent que les fermes maraîchères font un usage intensif de la main d'œuvre, avec plus des 2/3 qui ont une surface par travailleur de moins de 1 ha. Dans notre enquête, les 14 fermes de moins de 1ha/UTH sont aussi des fermes qui accueillent le plus de bénévolat.

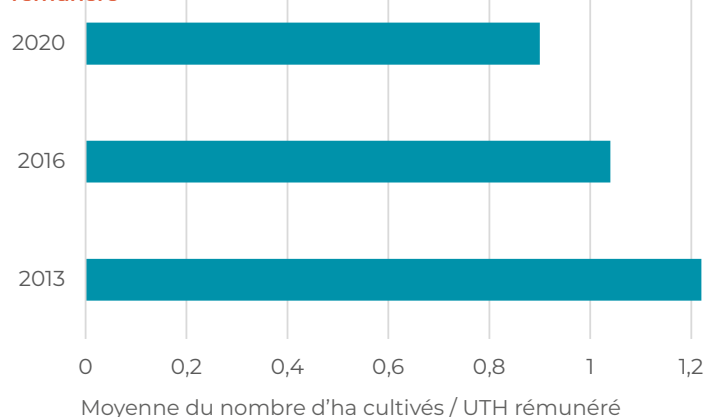
ÉVOLUTION DE LA SURFACE CULTIVÉE PAR UTH DES 9 FERMES SUIVIES DEPUIS 2013

Le nombre d'UTH (exploitants + salariés) ayant augmenté, la surface cultivée / UTH (plein champ + sous abris) a diminué légèrement en moyenne, entre 2013 et 2020 sur ce groupe de 9 fermes. Elle était de 1,22 ha / UTH en 2013, de 1,04 ha / UTH en 2016 et elle est passée à 0,9 ha / UTH en 2020.

On note donc une dynamique générale de diminution de la surface cultivée par UTH. Seules deux exploitations l'ont fait augmenter.

Comme cela avait déjà été indiqué dans le guide de 2017, l'arrivée de main-d'œuvre supplémentaire sur la ferme n'implique pas forcément d'augmentation de la surface mais plutôt d'intensification de la production sur les surfaces déjà cultivées.

Evolution de la moyenne du nombre d'ha cultivés / UTH rémunéré



ORGANISATION SUR LA FERME

TEMPS DE TRAVAIL

Sur l'ensemble des 20 maraîchers enquêtés, la moyenne du temps de travail⁹ hebdomadaire est de 54 heures en été et 40 heures en hiver.

	Été	Hiver
Moyenne	54 heures	40 heures
Minimum	42 heures	30 heures
Maximum	70 heures	55 heures

Le temps de travail par UTH exploitant varie sur les fermes (nombre d'heures par semaine, nombre de semaines de congés). En 2020, le temps moyen de travail des exploitants est de 2 390h/an (variation de 1 770 à 3 240h/an).

	Heures de travail par semaine Été	Heures de travail par semaine Hiver	Estimation heures de travail annuel exploitant
Ensemble des fermes	54,6	40,2	2 390
Fermes de moins de 5 ans	61,8	44,4	2 711
Fermes de 5 à moins de 10 ans	52,1	38,6	2 277
Fermes de plus de 10 ans	50,9	38,1	2 229

Ce tableau montre clairement le surcroît de charge de travail lié au lancement de l'activité. Les maraîchers de moins de 5 ans travaillent en moyenne 18 % de plus que ceux installés depuis plus de 10 ans. Cela représente environ 480 h de travail supplémentaire sur l'année, davantage centrées sur la saison estivale. L'estimation du temps de travail tient compte des semaines de congés déclarés.

Comme la quasi-totalité des fermes présentes ici sont des créations, l'enquête ne permet pas de mettre en évidence un impact sur le temps de travail entre une stratégie de reprise de ferme et une création de ferme maraîchère.

ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES 9 FERMES SUIVIES DEPUIS 2013

Le temps de travail moyen du chef d'exploitation enquêté en 2020 sur les 9 fermes suivies depuis 2013 est sensiblement plus faible que celui de l'ensemble des 20 fermes :

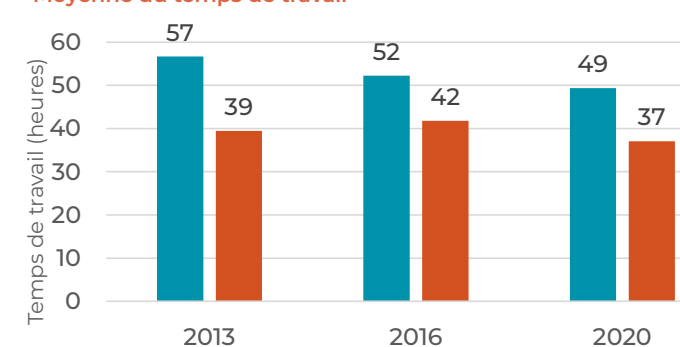
- Période pleine : 49 h (baisse de 14% depuis 2013)
- Période creuse : 37 h (légère baisse)

On peut observer que le temps de travail en période pleine a diminué de 14 %. Cette baisse peut être due à :

- L'expérience : une meilleure organisation, des améliorations techniques.
- L'embauche d'un ou plusieurs salariés.

Le temps de travail en période creuse a baissé légèrement entre 2013 et 2020. L'hiver est plus calme mais c'est aussi la période où l'exploitant n'a plus de saisonnier pour le soulager.

Moyenne du temps de travail



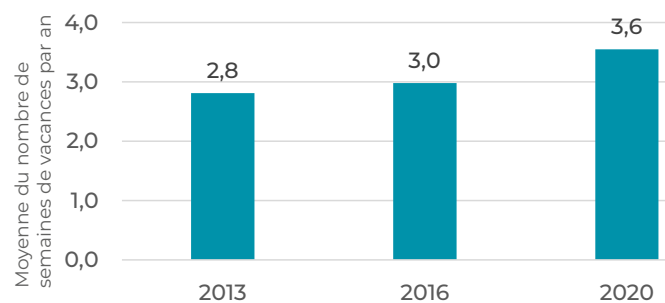
- Nombre d'heures de travail par semaine Été
- Nombre d'heures de travail par semaine Hiver

9. Il s'agit du temps de travail global passé sur la ferme (maraîchage + autres ateliers) et intègre toutes les tâches d'un exploitant agricole.



TEMPS DE REPOS / VACANCES

Moyenne du nombre de semaines de vacances par an des 9 fermes suivies depuis 2013



Le nombre de jours de repos par semaine et de semaines de vacances par an a augmenté régulièrement depuis la première enquête de 2013. En 2020, les maraîchers ont pris en moyenne 1,7 jour de repos par semaine et 3,5 semaines de congés par an.

2 fermes ont déclaré ne pas avoir pris de congés de l'année, et 2 autres fermes se sont distinguées avec des congés importants (9 semaines à 11 semaines/an pour 3 des 4 exploitants).

Evolution des congés pris par les exploitants dans les fermes suivies depuis 2013

	Nombre de semaines de vacances par an	
	Groupe des 9 fermes	Ensemble des fermes
2013	2,8	3,1
2016	3,0	2,8
2020	3,6	3,6

Nous notons la même dynamique que sur l'ensemble des 20 fermes suivies, avec des valeurs plus élevées que pour le reste du groupe.

Cette enquête montre que le métier n'est pas incompatible avec une vie sociale et du temps disponible hors travail. Les maraîchers installés depuis moins de 5 ans prennent un peu moins de congés que leurs aînés (3 semaines/an) contre 3,6 semaines environ pour les autres catégories.

Nous avons voulu savoir si les congés se prenaient au détriment de l'activité sur la ferme :

	Nombre de fermes	CA/UTH rémunéré	EBE/UTH expl
5 semaines de congés ou plus / exploitant	6	46 054 €	33 768 €
Moins de 3 semaines de congés / exploitant	7	33 138 €	14 748 €

Les producteurs qui s'accordent davantage de congés ne le font pas à l'encontre des résultats de leur entreprise.

Par ailleurs, il n'y a pas de corrélation entre le nombre de jours de vacances par exploitant et le nombre de personnes travaillant sur la ferme. Dans nos enquêtes, tous les cas de figure sont présents : les exploitants qui ont le plus de semaines de congés par an (5 semaines) sont aussi bien des gens en association en couple, hors couple, en individuel avec ou sans salarié. Cependant, ce sont les producteurs en association hors couple qui réussissent à prendre plus facilement des semaines de vacances l'été.

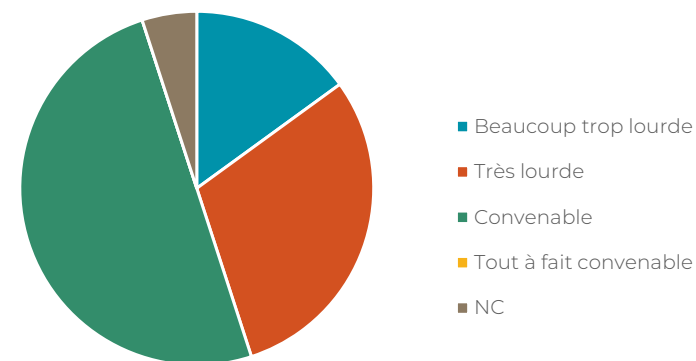
SATISFACTION PAR RAPPORT À LA CHARGE DE TRAVAIL

La charge de travail est jugée comme convenable par la moitié des maraîchers enquêtés ; elle est jugée comme très lourde par un tiers d'entre eux et par beaucoup trop lourde par 15 % d'entre eux. Aucun ne la juge tout à fait convenable.

Malgré les temps de repos pris, le temps de travail reste important pour les exploitants. Globalement, les producteurs interrogés aimeraient avoir plus de temps libre l'été, en particulier ceux qui ont des enfants. Cependant, l'enquête relève que les maraîchers mettent en place des mesures pour rendre le temps de travail plus soutenable :

- une meilleure valorisation du travail avec des circuits de commercialisation améliorés,
- un recours à de la main d'œuvre extérieure (plutôt bénévole pour les jeunes installés, et salariée pour les fermes installées depuis plus de 10 ans) permettant à la fois de fournir du travail supplémentaire, mais aussi apportant une dynamique de travail différente.

Satisfaction par rapport à la charge de travail



PÉNIBILITÉ

Evaluation des différents types de pénibilité par les maraîchers enquêtés (lecture : 1 maraîcher a jugé la technique très pénible, 3 maraîchers l'ont jugée pénible, etc.)

	Technique	Morale	Physique
Très pénible	1	1	2
Pénible	3	10	10
Peu pénible	14	7	6
Pas pénible du tout	1	1	1
Pas de donnée	1	1	1

Sur le plan technique, le métier de maraîcher est jugé comme peu pénible par la majorité des producteurs enquêtés. Ils s'accordent à dire que l'expérience permet de réduire la pénibilité technique du métier, celle liée à la complexité des itinéraires techniques et à la planification des cultures. Avec le temps, les maraîchers ont une meilleure maîtrise de leur système de production. De plus, certains ajoutent qu'il est plus facile de trouver des informations techniques en 2020 que quelques années plus tôt, notamment via internet. Malgré tout, une ferme de plus de 10 ans juge que la pénibilité technique a empiré : les aménagements manquants sur la ferme sont moins bien supportés avec le temps.

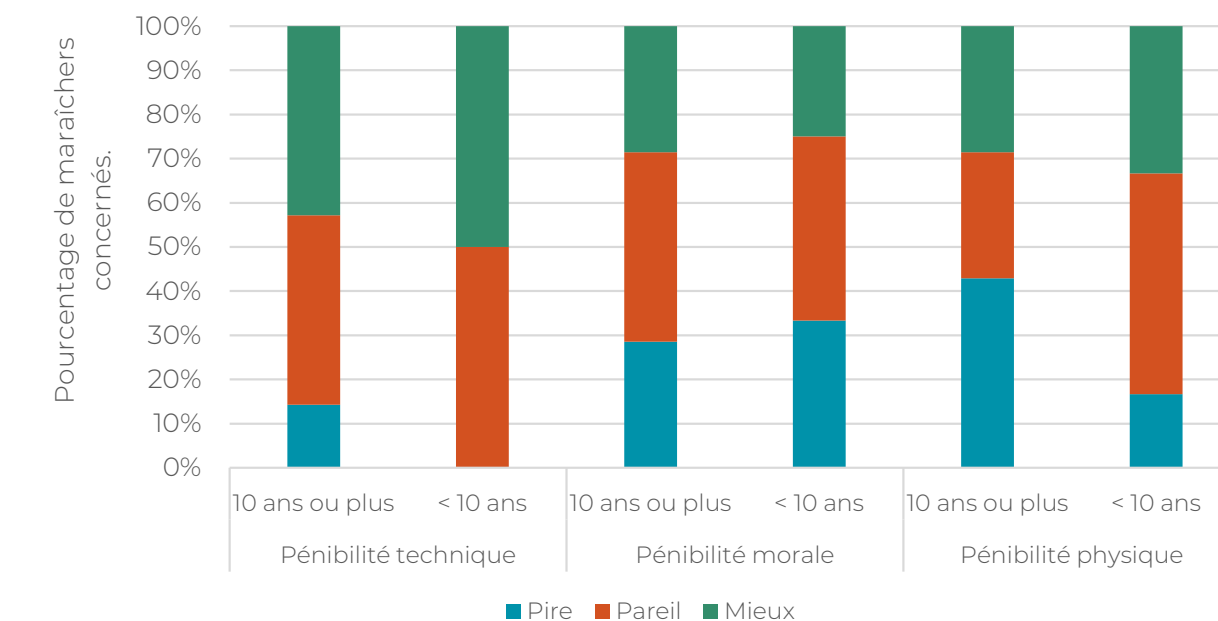
En revanche, la moitié juge que le métier est pénible physiquement et également moralement. Sur le plan moral, des périodes de stress et de temps de travail intenses, avec une charge mentale importante, justifient ces notes. Certains maraîchers ajoutent que



trouver de la main d'œuvre, la former, la motiver, la fidéliser et l'impliquer est également une source de stress importante. La pression de faire un bel étal, avec de beaux produits pour satisfaire les clients est relevée par d'autres. Aucune différence n'est observée dans l'évolution de la pénibilité morale entre les fermes de plus ou de moins de 10 ans.

Sur le plan physique, le métier est éprouvant. Les maraîchers installés depuis plus de 10 ans ont davantage tendance à juger que la pénibilité physique empire au fil du temps. Certains maraîchers indiquent que la pénibilité augmente avec l'âge, malgré l'achat de matériel, alors que d'autres déclarent avoir eu des problèmes de santé (tendinite, douleurs) surtout les premières années ; pour ces derniers, la pénibilité physique diminue notamment grâce à la mécanisation et l'embauche ou l'association, qui permet de mieux répartir certaines tâches.

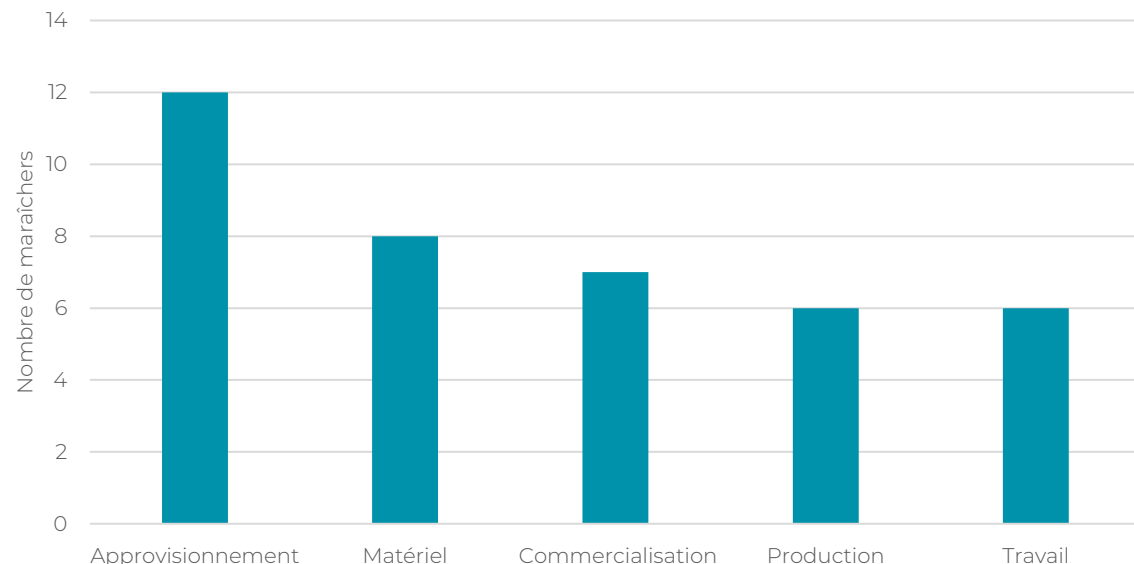
Evolution des différents types de pénibilité selon l'âge des fermes (19 réponses sur les 20 fermes)



MUTUALISATION

70 % des maraîchers interrogés déclarent s'insérer dans des démarches collectives.

Mutualisation chez les maraîchers en 2020



- Dans la plupart des cas (60 % des fermes enquêtées), cela concerne l'approvisionnement : commandes groupées, que ce soit pour les plants, bulbilles, ou matériel comme les bâches ou terreau. Cela permet souvent de mutualiser les frais de port et la livraison.
- La mutualisation concerne également la commercialisation : vente avec d'autres producteurs via un GIE¹⁰ par exemple, ou partage d'un étal de marché (avec des maraîchers ou non).
- Le matériel peut être mutualisé avec d'autres exploitations (35 % des fermes), notamment les matériels de travail du sol ou de récolte, qui ne sont pas utilisés fréquemment. Ces échanges se font entre maraîchers, mais également avec d'autres productions : céréaliers ou éleveurs, qui sont équipés en "gros matériel". La limite de ces échanges est la proximité géographique, souvent évoquée comme contrainte par les maraîchers.

Le partage de terres est pratiqué par 1 maraîcher dans notre étude : avec 4 autres maraîchers, ils produisent des pommes de terre sur un terrain laissé à disposition par un céréalier. La récolte se fait lors d'un chantier avec les amapiens.

- Le partage de terres concerne généralement des cultures qui occupent des surfaces importantes, à cycle long (1 récolte annuelle), et facilement mécanisables : pomme de terre (comme ici dans notre étude), mais également oignon, carotte... Cette mutualisation peut également se faire avec des céréaliers et éleveurs. Cela permet d'introduire des céréales dans les rotations maraîchères : intéressant en termes de gestion des adventices, d'alternance des familles, etc.
- Plus rarement, des maraîchers partagent des bâtiments (stockage des légumes notamment), s'entraident à l'occasion de chantiers de plantation ou de récolte, etc.

La mutualisation n'est pas seulement un moyen de simplification du travail. Elle peut être vue comme une véritable stratégie d'entreprise et doit être pensée en amont de l'installation en réfléchissant à la question suivante : faut-il tout faire soi-même ? Ou est-il possible au contraire de s'appuyer sur d'autres personnes et de trouver une complémentarité ? Certaines fermes maraîchères se construisent autour de cette stratégie : c'est le cas notamment d'une exploitation enquêtée, qui mutualise sa production avec deux autres fermes (chacune produit en majorité ses légumes "de prédilection"), et qui vend via notamment un circuit commun.

10. GIE : Groupement d'Intérêt Économique

COMMERCIALISATION

CONTEXTE NATIONAL

L'année 2020 a été marquée par une pandémie mondiale (Covid-19) et dans ce contexte, la mise en place de mesures exceptionnelles (2 confinements) a directement impacté les habitudes de consommation des Français.

D'après l'Agence bio, dans ce contexte sanitaire où les enjeux de santé étaient au premier plan des attentes alimentaires, les consommateurs français se sont tournés naturellement vers les produits bio dont la consommation à domicile a enregistré une hausse. Le marché des produits alimentaires biologiques auprès des ménages a atteint 12,669 milliards d'euros, soit une croissance de 12,2 % par rapport à 2019.

Même si ce sont les produits de longue conservation qui ont vu leur vente le plus augmenter, la vente des fruits et légumes bio a augmenté de 12 % entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, la distribution spécialisée (magasins en réseau uniquement) et la vente directe ont bénéficié des modifications des pratiques d'achat. Ainsi, l'Agence bio note que la vente directe s'est accélérée (+11,7%) malgré les restrictions concernant les marchés de plein vent une partie de l'année, les contraintes d'organisation pour les AMAP et les restrictions de déplacement.

En parallèle, la fermeture des restaurants a eu pour conséquence directe la baisse de la consommation en restauration hors-domicile (-32,3 % du chiffre d'affaires d'après l'Agence bio).

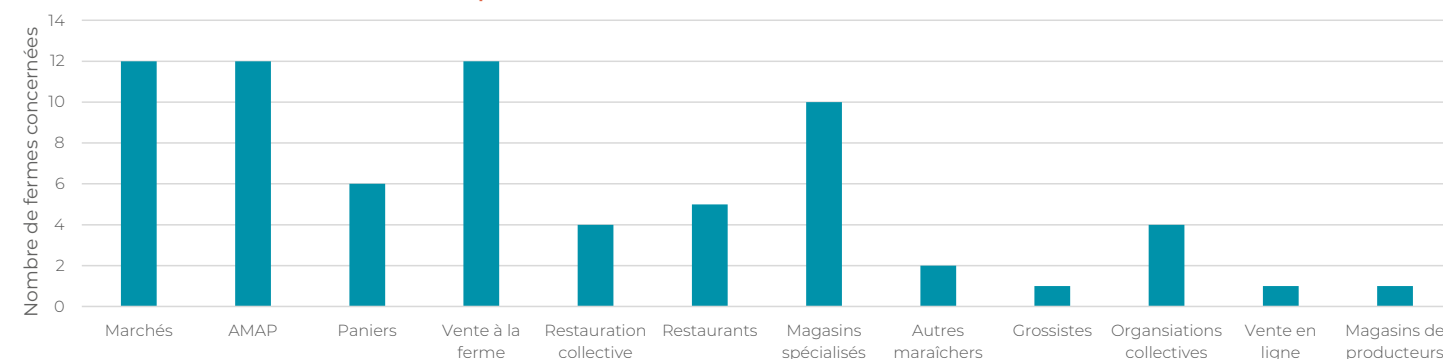
DÉBOUCHÉS

La grande majorité des fermes commercialise 100 % de leur production uniquement en vente directe (c'est-à-dire avec maximum un intermédiaire). Seule une ferme vend quelques palettes par an à un grossiste, mais cela reste anecdotique (moins de 1 % du chiffre d'affaires).

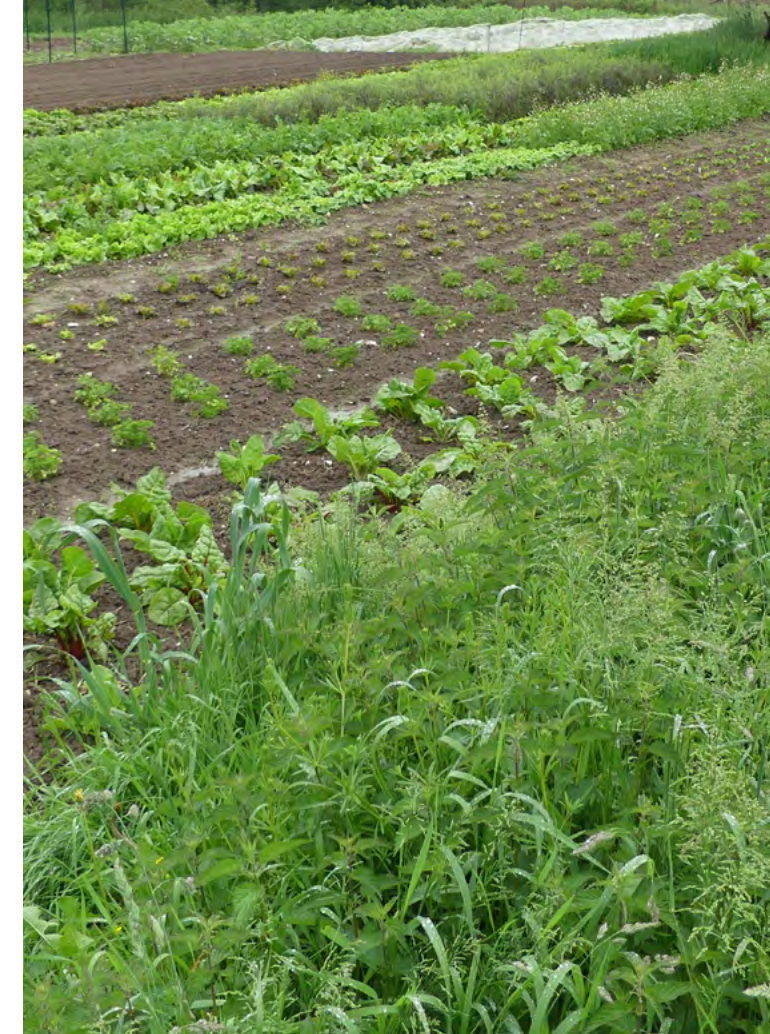
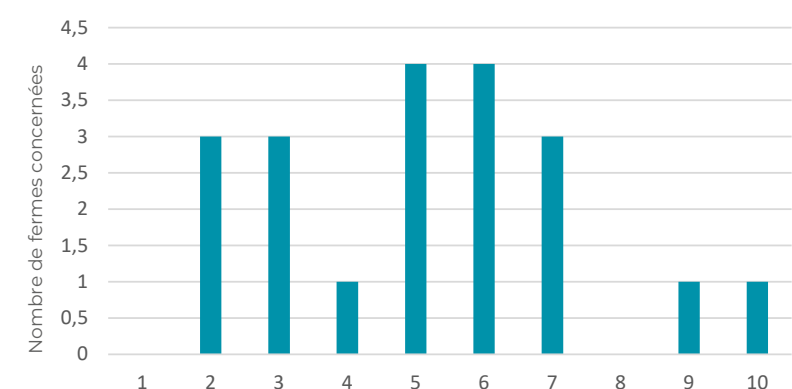
Les marchés, les AMAP et la vente à la ferme sont les débouchés les plus courants.

Les fermes ont au minimum 2 types de débouchés et au maximum 10.

Débouchés commerciaux des fermes enquêtées



Nombre de débouchés par ferme



FOCUS SUR LA VENTE AUX RESTAURATEURS ET RESTAURATIONS COLLECTIVES



On peut constater que les ventes aux restaurateurs et à la restauration collective ne représentaient en moyenne respectivement que 0,4 % et 0,5 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des 20 fermes maraîchères de notre échantillon en 2020.

Malgré le contexte de la pandémie, il est à noter tout de même que ce pourcentage a augmenté pour la restauration collective pour les 9 fermes suivies dans le temps : en moyenne, la part de la vente à la restauration collective représentait 0,2 % du chiffre d'affaires en 2020, avec 2 fermes sur les 9 qui vendaient à ce type de débouché ; contre 0,1 % en 2016 avec 1 seule ferme qui vendait en restauration collective. Même si l'évolution semble faible, dans ce contexte, c'est un point d'encouragement par rapport à l'enjeu des collectivités de respecter la loi Egalim.

Des démarches tendent par ailleurs à se mettre en place pour faciliter l'introduction de légumes biologiques locaux en restauration collective. Entre les études de diagnostics permettant aux collectivités de connaître précisément leurs besoins, le référencement des producteurs intéressés par la restauration collective sur des outils clés telles que les cartes en ligne et des structures de transformation qui voient le jour, l'approvisionnement des restaurants collectifs se développe progressivement.

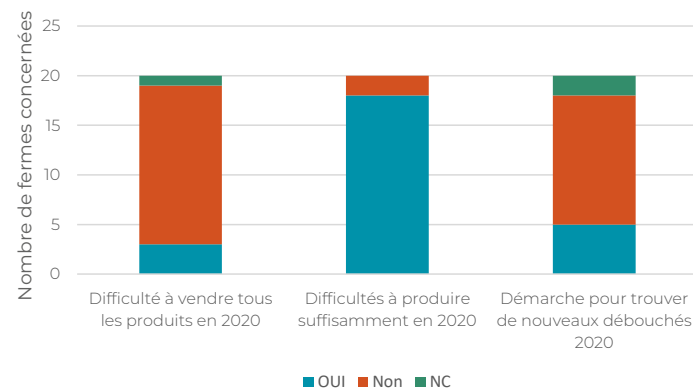
En 2022, l'association Bio en Normandie et le CFPPA de Coutances ont réalisé un film court pour interroger l'existant sur le territoire. Il y est question de comprendre les contraintes pour les producteurs comme pour les agents et de souligner les organisations permettant de les solutionner. Légumerie, organisation de producteurs, adaptation des menus à la saisonnalité, planification... porter un regard complet est essentiel pour parvenir à structurer la filière légumes à destination de la restauration collective. Un regard complet, de la communication entre les acteurs et... du soutien politique. Le film « Quelles organisations possibles pour plus de légumes bio locaux dans nos restaurants collectifs ? » est à retrouver sur le site de Bio en Normandie et la chaîne YouTube du CFPPA de Coutances.

ADÉQUATION VENTE ET PRODUCTION

16 exploitations agricoles sur 20 déclarent ne pas avoir eu de difficultés à vendre toute leur production en 2020 et 18 indiquent ne pas avoir eu de difficultés à produire suffisamment.

Les 3 fermes qui éprouvent des difficultés à vendre toute leur production indiquent également avoir parfois des difficultés à produire suffisamment par rapport à la demande. Elles précisent que la période du printemps avec le créneau des légumes précoces est le moment qui leur pose des difficultés pour produire suffisamment par rapport à la demande.

Difficultés à vendre ou produire tous les légumes en 2020 et démarches pour trouver de nouveaux débouchés.



TECHNIQUES DE PRODUCTION ET ÉQUIPEMENTS

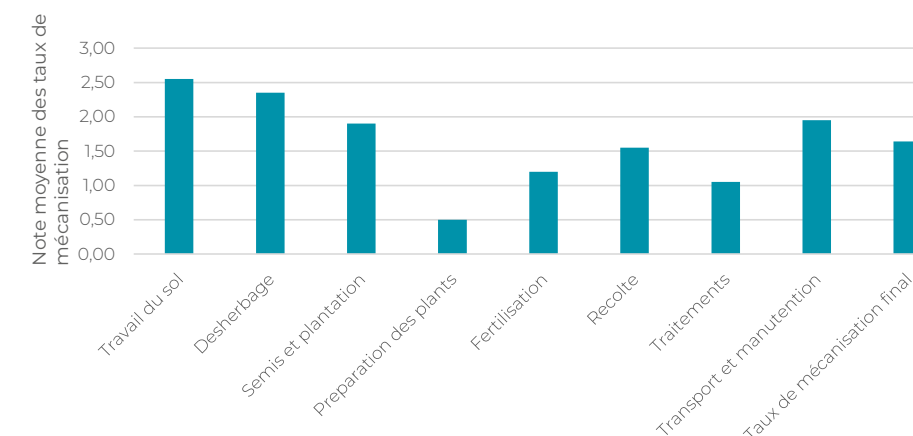
TAUX DE MÉCANISATION¹¹

Le taux de mécanisation des fermes enquêtées varie de 0,8 à 2,4.

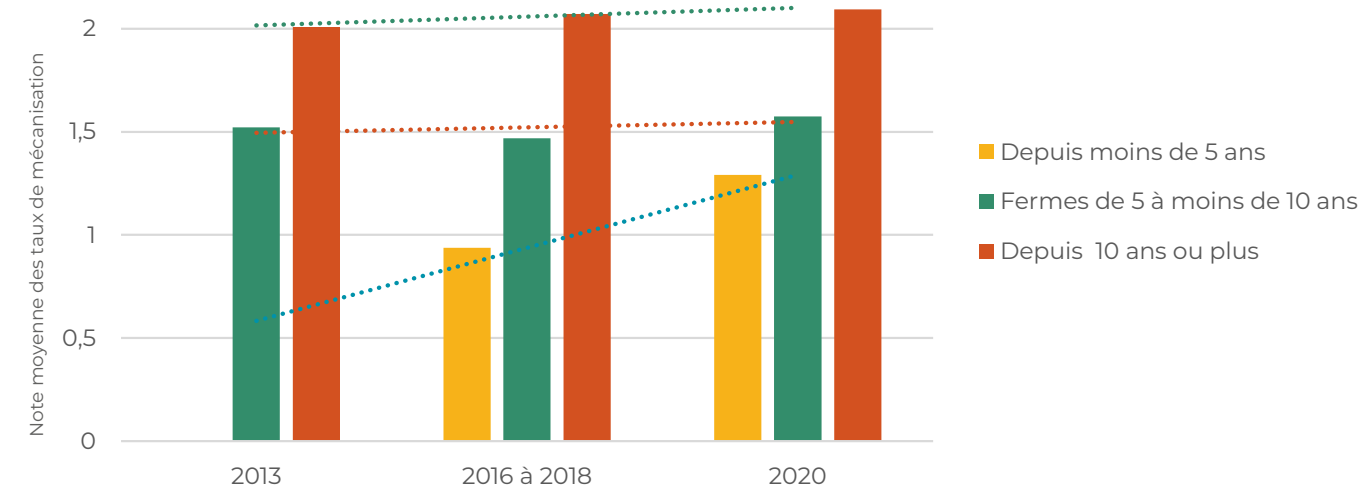
La première information est que les fermes enquêtées n'ont pas des outils très spécifiques et ne semblent pas dans une mécanisation importante. La mécanisation concerne les travaux les plus évidents en maraîchage : gestion du sol, désherbage, et transport.

Nous notons une mécanisation croissante des fermes, même si 4 fermes ont eu une démarche de dé-mécanisation après l'installation. Il s'agit dans ce dernier cas de fermes ayant une surface entre 0,7 et 1,6 ha cultivé, et entre 1 et 1,5 UTH total. Ces fermes constatent que le matériel acquis n'est pas pertinent dans leur système, ou bien un outil n'est pas remplacé suite à une panne ou casse.

Note moyenne des taux de mécanisation pour chaque poste



Evolution des notes moyennes de taux de mécanisation



Le graphique fait apparaître une tendance : le taux de mécanisation est lié à l'ancienneté de l'installation de la ferme. Plus les exploitants se sont installés depuis longtemps, plus leur ferme est équipée.

En particulier, les fermes de moins de 5 ans semblent avoir une approche différente de leurs aînés sur la mécanisation de leur ferme :

- Ils sont à 0,9 de mécanisation au tout début de leur activité alors que le groupe de fermes de 5 à moins de

10 ans a commencé son activité avec une mécanisation globale de 1,5.

- Le taux de mécanisation a progressé de 37 % pour le groupe de fermes de moins de 5 ans en 3 à 5 ans, alors qu'il a évolué de moins de 5% sur les deux autres groupes, y compris les premières années après leur installation.

11. Le taux de mécanisation est un indicateur calculé selon les outils présents sur la ferme pour chaque poste (travail du sol, désherbage, semis et plantation, préparation des plants, fertilisation, récolte, traitements, transport/manutention). Il varie de 0 à 4. Par exemple, un producteur pratiquant uniquement du désherbage manuel aura une note de 0 sur ce poste alors qu'un producteur équipé d'une herse étrille aura une note de 3. Le taux de mécanisation de la ferme est ensuite obtenu en faisant la moyenne des notes obtenues pour chaque poste. Attention, cet indicateur ne dit rien sur l'intensité de l'utilisation des outils sur la ferme. Il est possible d'avoir des fermes avec des niveaux de mécanisation comparables, mais avec des choix techniques différents.

Le tableau ci-dessous présente les catégories de mécanisation qui varient le plus selon les profils des fermes suivies.

Variable	Nombre de fermes	Moyenne note travail du sol	Moyenne note desherbage	Moyenne note fertilisation	Moyenne note récolte
< 1 ha de légumes	8	2,3	1,9	0,5	0,9
> 2 ha de légumes	6	2,8	3,0	2,0	2,2
< 0,6ha/UTH	8	2,1	2,0	0,5	1,1
> 1ha/UTH	6	2,8	3,0	1,8	2,0

- Le tableau suivant montre que le taux de mécanisation des fermes augmente lorsque les surfaces cultivées et les surfaces cultivées /UTH augmentent. Par contre, compte tenu de la polyvalence des fermes les plus mécanisées, il n'est pas possible de renseigner comment la mécanisation sur la ferme contribue ou non à améliorer l'EBE.
- Ces résultats sont sans doute révélateurs des évolutions de pratiques agricoles (le bio-intensif, la planche permanente, le non-travail du sol...), une sensibilisation accrue aux alternatives face à la "dépendance techno-

logique ou pétrolière", une moindre affinité avec la mécanique... La mécanisation de la ferme après installation révèle aussi une adaptation à la pénibilité du métier, et une évolution de l'appréciation des outils choisis à l'installation. Il n'est pas rare de voir un tracteur équipé succéder au motoculteur prévu à l'installation après une ou deux saisons. Cette mécanisation après installation est justifiée par le besoin de simplifier l'organisation du travail, les déplacements sur la ferme, et plus globalement la fatigue et la pénibilité du travail.

IRRIGATION

Toutes les fermes qui ont participé possèdent un accès à l'eau pour arroser les cultures. Ce critère n'a pas été choisi pour sélectionner les fermes, mais il montre que la question de l'eau est bien prise en compte par les producteurs.

Origine de l'eau	Nombre de producteurs concernés
Forage	8
Récupération eaux pluviales	6
Eau de source	8
Eau de ville	6

Equipement	Nombre de producteurs équipés	
	Plein champ	Sous abris
Aspersion type sprinkler	9	15
Enrouleur	2	0
Goutte à goutte	17	20
Micro aspersion	6	5

Parmi les fermes, 4 ont plus d'un approvisionnement en eau pour leurs cultures. Elles sont 11 à affirmer avoir une bonne adéquation entre les besoins des cultures et les volumes disponibles.

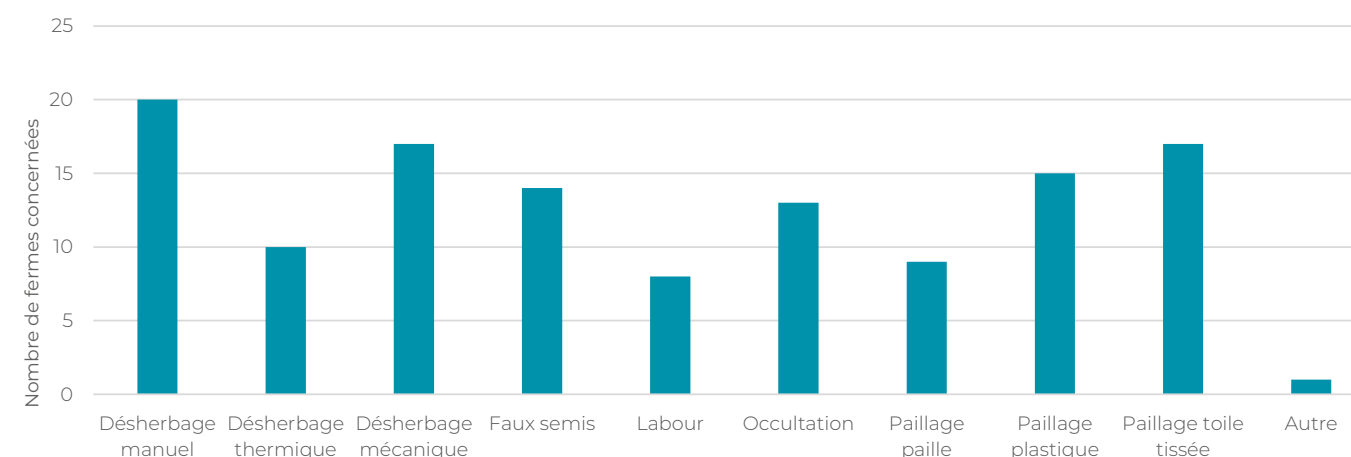
Cette enquête montre aussi que les maraîchers sont déjà bien équipés pour gérer de façon raisonnée l'eau sur les parcelles (goutte à goutte, sprinkler, pas ou peu de canon à eau ou enrouleurs).

L'enjeu des prochaines années est d'affiner davantage les besoins des cultures et les pratiques favorables à la limitation des pertes d'eau (ruissellement, évaporation, fuites, état hydrique du sol).



TECHNIQUES DE DÉSHERBAGE

Techniques de désherbage utilisées



Le désherbage est un poste important en maraîchage biologique : en effet, la réussite des cultures passe notamment par la maîtrise de l'enherbement. Un des maraîchers enquêtés insiste bien sur le fait que c'est une des tâches prioritaires, à ne pas remettre à plus tard.

L'ensemble des maraîchers interrogés a recours au désherbage manuel, étape inévitable pour certaines cultures. Ce type de désherbage est généralement réservé au rang de culture et non à l'inter-rang, pour gagner du temps. Les 3/4 des maraîchers sont équipés de pousse-pousse, en plus d'autres outils manuels.

Le désherbage thermique, qui nécessite du matériel spécifique, est pratiqué par la moitié des maraîchers enquêtés. Le désherbage mécanique est courant, 85% le pratiquent, avec différents matériels : bineuse, herse-étrille, butteuse, motobineuse¹².

Les faux-semis sont pratiqués sur quasiment la moitié des fermes. Certains producteurs ont relevé la difficulté à les réaliser et le manque d'efficacité lors de printemps secs. Le labour est quant à lui pratiqué par 8 exploitations.

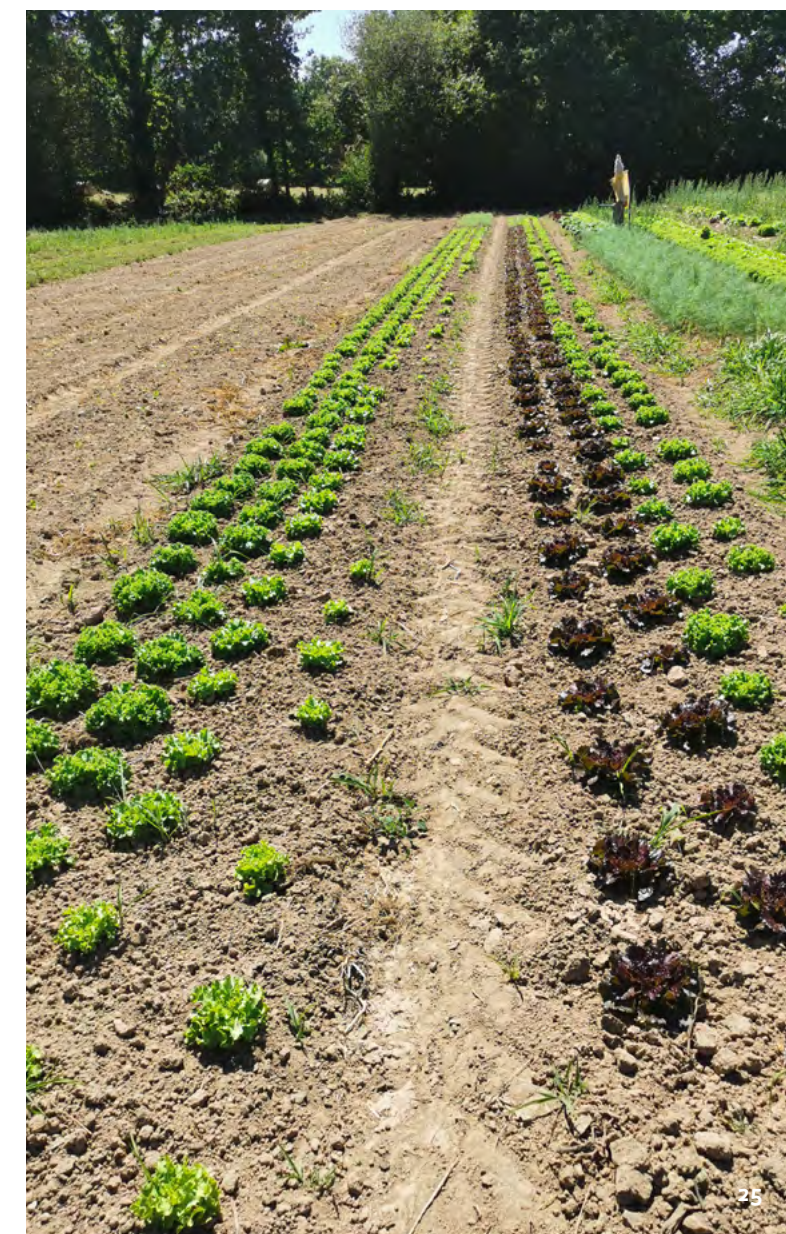
L'occultation est une pratique courante, les 2/3 des maraîchers interrogés la mettent en place régulièrement dans leurs itinéraires techniques.

Le paillage avec de la paille est utilisé par près d'un tiers des fermes enquêtées. L'une d'elles utilise de plus en plus de mulch d'herbe de prairie sur ses cultures : sur choux et courges depuis plusieurs années, et des essais sont faits petit à petit sur d'autres cultures, notamment les primeurs. Cette ferme dispose d'une prairie permanente de 2,5 ha qui permet l'approvisionnement.

Le paillage plastique et le paillage en toile tissée sont quant à eux utilisés par une grande majorité des exploitations, même si certains producteurs aimeraient se passer du paillage plastique. La toile tissée est utilisée principalement pour éviter de produire du déchet plastique trop régulièrement, dans la mesure où elle peut être gardée plusieurs années. Il est possible de l'utiliser pour pratiquement toutes les cultures sur paillage (légumes d'été sous abris ainsi que les légumes feuilles et les primeurs, courges).

Les avantages des paillages mis en avant sont :

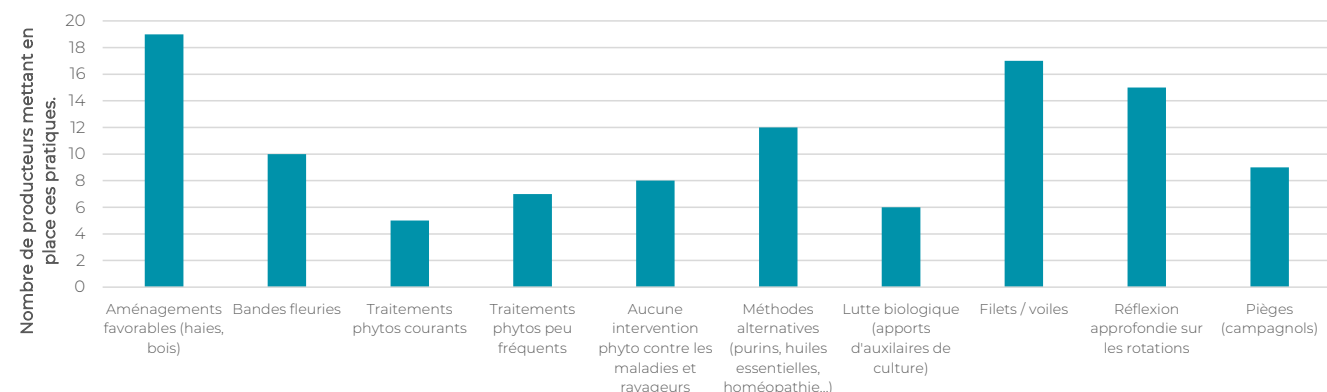
- Le gain de temps sur le désherbage.
- Le réchauffement plus rapide de la terre au printemps pour les paillages plastiques (avec des paillages de paille / foin, les risques de gel sont plus importants au printemps, le sol ne pouvant restituer la chaleur accumulée en journée).
- La limitation de l'assèchement de la terre.



12. Le pousse-pousse est placé dans la catégorie "désherbage manuel".

MÉTHODES DE LUTTE CONTRE LES BIOAGRESSEURS

Pratiques mises en place contre les bioagresseurs



Les exploitations enquêtées ont quasiment toutes des aménagements favorables pour la biodiversité : des haies ou des bois qui étaient en général déjà présents sur les parcelles. La moitié des producteurs met en place des bandes fleuries en plus.

60 % des maraîchers enquêtés ont recours à l'utilisation de produits phytosanitaires contre les maladies et les ravageurs (anti-limaces, soufre, Bacillus thuringiensis et bouillie bordelaise principalement). Les 40 % n'en utilisant pas du tout se tournent vers la phytothérapie (purins, huiles essentielles), mettent en place des filets ou lâchent des auxiliaires des cultures. Parmi les maraîchers qui utilisent des produits phytosanitaires, certains utilisent également ces méthodes alternatives.

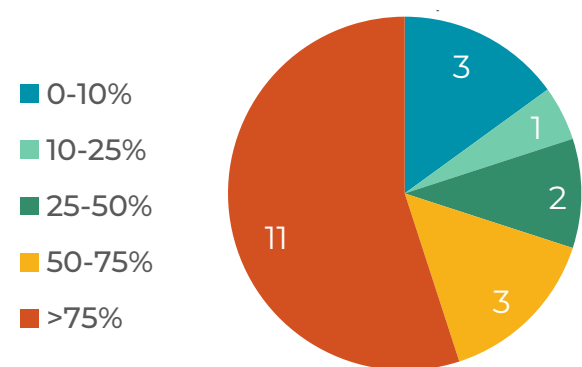
Seules 3 fermes sur les 20 enquêtées n'utilisent pas de filet ou voile contre les insectes. A l'inverse des 17 autres fermes qui en utilisent sur les cultures de panais, carottes, poireaux, radis et choux, ces 3

fermes n'observent pas de pression altises, piérides ou mouches ; comme explications, elles citent principalement les nombreuses infrastructures agroécologiques qui permettent à la biodiversité fonctionnelle de se développer et une compensation des pertes par une augmentation des surfaces cultivées.



PRODUCTION DE PLANTS ET DE SEMENCES

Proportion de plants produits sur les fermes enquêtées



Plus de la moitié des producteurs produisent plus de 75 % de leurs plants. Bien que cet atelier crée une charge plus importante de travail, il est fréquent chez les maraîchers, qui apprécient la flexibilité que cela leur apporte. D'autres évoquent également les coûts élevés de l'approvisionnement en plants qui les ont fait se tourner vers cette autoproduction.

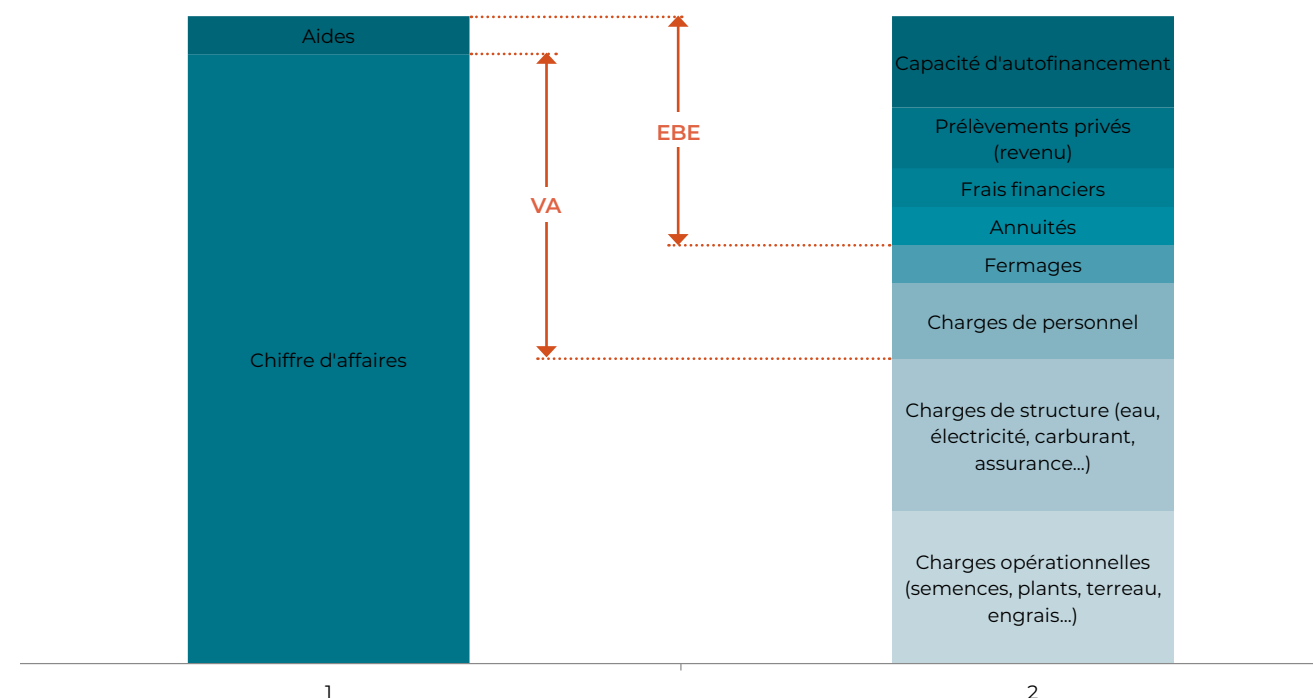
Le nombre de producteurs qui produisent des semences est plus faible : 7 fermes (= 35 %) sur les 20 enquêtées. De petites quantités sont produites, pour quelques espèces de légumes (tomates, courges, haricots, poireaux principalement). La production de semences demande une certaine technicité et seules 3 fermes ont une production significative de semences. Plusieurs maraîchers s'y intéressent, avec la volonté de produire des variétés adaptées au contexte local et de maîtriser l'ensemble de la vie du légume.



RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Tous les chiffres présents dans ce document sont donnés hors taxes.

Schéma simplifié de lecture d'une comptabilité



CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)

Le chiffre d'affaires est assez variable selon les exploitations. En moyenne il est de 40 900 €/UTH, mais il s'échelonne de 21 300 à 84 500 €/UTH rémunéré¹³. Moins de la moitié des maraîchers a un chiffre d'affaires inférieur à 40 000 €/UTH. Cette valeur continue de faire référence pour apprécier la viabilité d'un projet d'installation.

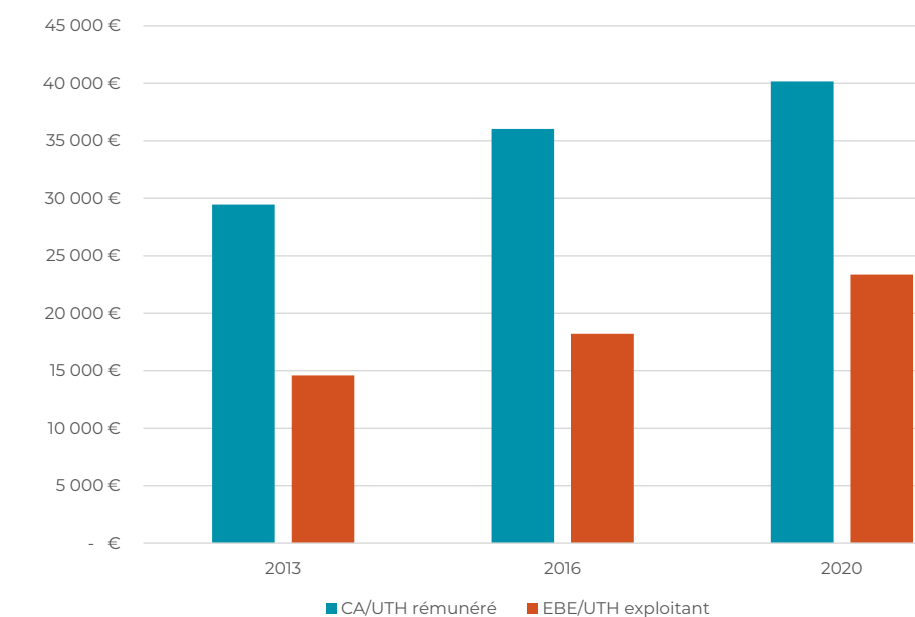
Le chiffre d'affaires moyen généré sur la ferme rapporté au nombre d'exploitants agricoles est de 25,8 €/h (variation de 6,5 à 107,3 €/h).

Le chiffre d'affaires généré sur la ferme par heure de travail rémunéré est de 17,1 € en moyenne (variation de 5,9 à 35,9 €/h).

Le chiffre d'affaires est en moyenne à 14,9 €/h (variation de 5,2 à 35,9 €/h), si nous valorisons toutes les formes de main d'œuvre (y compris la main d'œuvre bénévole¹⁴).

En ce qui concerne les évolutions des 9 fermes qui ont participé aux précédentes éditions, elles passent de 36 035 € de CA /UTH en 2016 à 41 757 € de CA/UTH en 2020.

Evolution des résultats économiques des 9 fermes suivies depuis 2013



Le chiffre d'affaires des fermes continue d'augmenter, indiquant que les fermes ne sont pas en vitesse de croisière, mais dans une production encore en croissance. Cette dernière peut être liée à une opportunité de débouchés supplémentaires, à une recherche d'équilibre pour améliorer les conditions de travail et/ou de rémunération du travail. Les paragraphes suivants explorent quelques pistes.

13. Rappel : UTH rémunéré = UTH exploitant et UTH salarié. UTH total = UTH exploitant + UTH salarié + UTH bénévole.

14. Voir le paragraphe sur le travail et la main d'œuvre pour préciser la façon dont la main d'œuvre bénévole est considérée sur la ferme.

EBE SUR LA FERME

En moyenne, les fermes ont dégagé un EBE de 44 900 € par structure ou 30 300 €/UTH exploitant (variation entre -3 700 et 79 700 €).

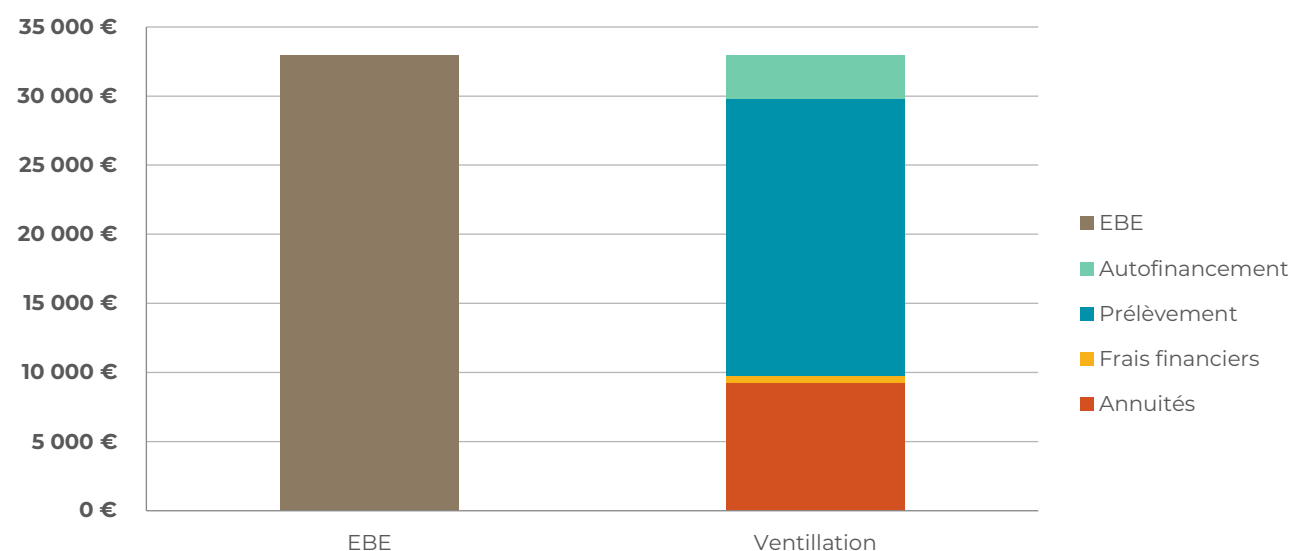
	Nombre de fermes	EBE	CA	EBE/CA	EBE/UTH exploitant
Fermes moins de 5 ans	6	34 824 €	64 681 €	54%	28 351 €
Fermes de 5 à moins de 10 ans	7	27 581 €	84 375 €	33%	14 639 €
Fermes de plus de 10 ans	7	37 194 €	171 246 €	22%	20 204 €

Ce tableau montre une originalité sur les fermes maraîchères créées après 2015 dans notre échantillon : elles ont un rapport EBE/CA et EBE/UTH plus élevé que les autres fermes. Le choix d'une mécanisation plus faible et d'un recours plus important à l'autofinancement lors de l'installation est une explication très probable de cette particularité. Les

données confirment que l'indicateur couramment retenu dans les analyses de la viabilité des fermes, à savoir EBE/CA, n'est pas pertinent pour le maraîchage. Nous lui préférons EBE/UTH, qui montre plus efficacement la capacité de la ferme à dégager un revenu au producteur.

AFFECTATION DE L'EBE

Décomposition de l'EBE moyen des fermes



L'EBE est reparti ainsi : 28 % pour le remboursement des annuités, et 61 % pour les prélèvements privés. Quatre fermes ont un EBE négatif, mais une seule parmi elles ne s'est pas rémunérée. Les autres exploitants se rémunèrent normalement.



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

12 fermes ont une capacité d'autofinancement négatif ou nul sur l'année 2020, pour un montant moyen de -20 300€. Les 8 fermes qui avaient un EBE suffisant ont généré une capacité d'autofinancement de 19 900 €. Cela s'explique par les impératifs pour les sociétés à se rémunérer par exemple, ou des charges plus importantes en 2020 sans générer suffisamment de

valeur ajoutée. Prenons par exemple une ferme qui a fait le choix d'augmenter la part d'achat revente pour répondre aux demandes importantes lors du confinement : la valeur ajoutée de ce surcroît d'activité a finalement été plus faible que si la production était sortie de la parcelle.

	Nombre de fermes	Annuités	Annuités/EBE
Fermes moins de 5 ans	6	1 105 €	3%
Fermes de 5 à moins de 10 ans	7	7 483 €	27%
Fermes de plus de 10 ans	7	15 630 €	42%

Ce tableau montre une approche très différente des fermes installées depuis 2015 : elles ont moins recours aux emprunts pour financer leurs équipements et aménagements. Les stratégies de financement de l'installation sont moins traditionnelles que pour les fermes plus anciennes : épargne issue d'une précédente activité, financement participatif, achat d'occasion, fabrication et chantier autoréalisés ou avec de l'aide extérieure bénévole.

Les annuités n'ont pratiquement pas augmenté (<1 %) entre 2016 et 2020 chez les 9 fermes de la précédente édition, pour un montant moyen de 14 500 €. Il semble donc que ces fermes poursuivent leur évolution, ou renouvellent leurs équipements, indiquant une dynamique entrepreneuriale présente.

PRÉLÈVEMENT PRIVÉ

La rémunération des exploitants agricoles est en moyenne de 975€ (variation entre 0 et 2000€).

	Nombre de fermes	Montant moyen du prélèvement privé par exploitant	Nombre d'exploitants sans prélèvement privé	Rémunération horaire moyenne du travail exploitant
Fermes moins de 5 ans	6	903 €	2	4,01 €
Fermes de 5 à moins de 10 ans	7	906 €	1	5,02 €
Fermes de plus de 10 ans	7	1 085 €	2	5,98 €

Néanmoins, ce groupe de ferme rémunère le travail exploitant à hauteur de 4,86 €/heure (variations de 0 à 10,70 €/h exploitant). Le tableau montre que la rémunération du travail des exploitants s'améliore avec le temps. L'efficacité et le confort du travail sont cités comme explication.

Pour comparaison, le SMIC horaire était de 10,15 € cette même année. 2 fermes parviennent à se rémunérer au moins au SMIC horaire.

Liens entre l'EBE et la rémunération des producteurs :

Revenu par exploitant	EBE/UTH exploitant
Inférieur à 1200€	11 653 €
Supérieur ou égal à 1200€	26 533 €

SATISFACTION VIS À VIS DE LA RÉMUNÉRATION :

Satisfaction vis-à-vis du revenu	Nombre de fermes	Prélèvement mensuel moyen du groupe /UTH exploitant
4: confortable	5	1 332 €
3: suffisant	6	1 057 €
2: insuffisant	5	512 €
1: très insuffisant	4	388 €



	Nombre de fermes	Montant moyen du prélèvement privé par exploitant	Satisfaction vis-à-vis du revenu
Fermes moins de 5 ans	6	903 €	2,7
Fermes de 5 à moins de 10 ans	7	906 €	2,0
Fermes de plus de 10 ans	7	1 085 €	3,1

Il s'agit ici d'une appréciation subjective des producteurs par rapport à la rémunération du travail. On voit que les producteurs entre 5 et 10 ans d'ancienneté sont les moins satisfaits de leur rémunération.

L'étude permet de vérifier que la satisfaction des maraîchers vis à vis de leur revenu est associée aux situations suivantes :

- un prélèvement important,
- une surface cultivée plus élevée,
- une mécanisation plus importante,
- une main d'œuvre plus nombreuse,
- un temps de travail réduit,
- un temps de congés important,
- un chiffre d'affaires élevé par main d'œuvre rémunérée.

Remarque : en 2020, l'observatoire des inégalités, sur les bases de l'INSEE, considérait que le seuil de pauvreté était de 940 € pour une personne seule. Au regard de cette donnée, les producteurs ne semblent pas mal vivre leur niveau de revenus.

Nombreux producteurs estiment que le mode de vie associé au métier trouve des compensations acceptables à un revenu faible. On peut citer par exemple le fait d'être son propre patron et faire ses choix, de travailler en cohérence avec ses valeurs, de réaliser une activité qui a du sens, gérer le temps comme il l'entend.... Ces éléments viennent baisser la sensibilité à une faible rémunération du travail. Les exigences de revenus donnés dans cette enquête en sont certainement une bonne illustration.

12 producteurs déclarent bénéficier du crédit d'impôt bio, permettant d'augmenter les revenus du foyer (entre 2 000 et 3 500 € en 2020). Le crédit d'impôt bio n'apparaît pas dans une comptabilité agricole, puisqu'il s'agit d'un crédit d'impôt octroyé au contribuable et non à l'entreprise.



Espaces-Test

Ce dispositif propose aux personnes qui souhaitent devenir agriculteur de tester leur activité avant de s'installer. Il permet de faciliter le parcours qui mène à l'installation, tout en laissant la possibilité d'abandonner ou de reporter le projet si les conditions d'une installation pérenne ne sont pas réunies.

En Normandie, le premier espace-test permanent en maraîchage, Biopousses, a vu le jour en 2012 à Lingreville. D'autres ont suivi, comme celui du Parc naturel régional du Perche, ou encore celui de Cauville-sur-Mer, créé en 2015 par l'agglomération du Havre. Les espaces-test normands font partie du réseau national des espaces-test : le RENETA.

Fin 2022, 41 personnes étaient en test agricole en Normandie, dont 36 en maraîchage.

Le test d'activité agricole en maraîchage a été pensé pour faciliter et sécuriser l'installation de porteurs de projets : ne venant pas du monde agricole, pas forcément détenteurs d'un diplôme agricole, et qui ne reprennent pas d'exploitation familiale. Se pose alors les questions de l'accès au foncier qui peut être long et compliqué, de tester un métier inconnu afin d'être sûr de vouloir poursuivre dans cette voie, et d'acquérir de l'expérience avant de faire les démarches vers une installation.

Le fonctionnement est simple : la période de test dure entre un et trois ans, période pendant

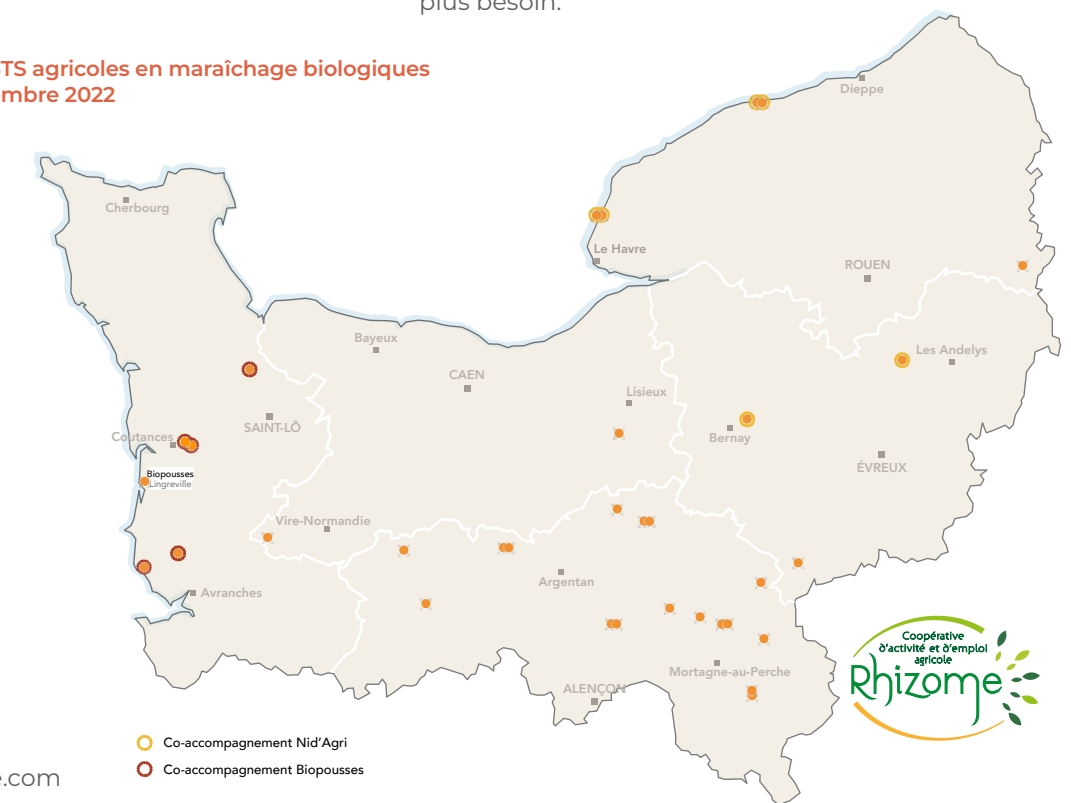
laquelle le porteur ou la porteuse de projet est suivi et accompagné dans ce projet.

Dans le dispositif Nid'Agri, plusieurs structures participent au suivi de ces porteurs de projets. Ce collectif de structures d'accompagnement à l'installation agricole développe le test d'activité agricole sur le territoire haut normand. Il est composé de Bio en Normandie, du réseau des CIVAM normands, de Terre de Liens, et de la CAE (coopérative d'activité et d'emploi agricole) Rhizome, que l'on appelle également une couveuse, ou pépinière d'entreprises. Elle permet à une activité agricole de développer et de sécuriser son activité, en apportant un statut et un appui administratif et comptable.

Ce collectif permet de suivre et d'accompagner un porteur de projet en place sur un espace-test en soutenant différents pans comme la comptabilité, l'organisation du travail, le développement des débouchés, le savoir-faire technique, ou encore en facilitant la création du réseau social du futur installé.

L'objectif de cet accompagnement est de renforcer le suivi en amont de l'installation et de permettre à ces nouveaux porteurs de projets d'accéder à un service de conseil dont ils sont souvent peu consommateurs. De plus, le format du test d'activité permet d'être réceptif au conseil au moment où les porteurs de projets en ont le plus besoin.

LIEUX-TESTS agricoles en maraîchage biologiques au 31 décembre 2022



RHIZOME

contact@cae-rhizome.com

02.33.29.35.90

www.cae-rhizome.com

NID'AGRI

informations sur NID'AGRI : <https://reneta.fr/Nid-Agri>





20 fermes ont été enquêtées sur le territoire normand, avec deux objectifs :

- Montrer la diversité des fermes en maraîchage biologique sur le territoire.
- S'intéresser aux trajectoires et aux évolutions possibles de fermes en maraîchage biologique diversifiées dans le temps.

Notre échantillon n'est pas représentatif de la population des maraîchers bio diversifiés de Normandie. Il permet d'observer plusieurs systèmes et des tendances, sans représentation statistique.

Si la seconde édition avait montré une nette amélioration des revenus des maraîchers, cette étude montre que les indicateurs des fermes maraîchères en agriculture biologique évoluent de façon plus subtile.

Le métier reste une activité vécue comme pénible par une grande majorité des maraîchers, davantage que lors de la précédente édition de 2017. Paradoxalement, les maraîchers améliorent leurs conditions de vie en prenant en compte leurs autres besoins (vie sociale, repos).

L'intensification du système maraîcher est un élément progressif, comme l'illustre les fermes suivies depuis 2013. Le temps de travail et les surfaces cultivées par maraîcher diminuent avec le temps, tout en rémunérant de mieux en mieux.

Si le travail est perçu comme pénible, les producteurs mettent en place des stratégies pour limiter cette pénibilité : mécanisation, recours à de la main d'œuvre, simplification des systèmes de culture ou de commercialisation.

La dimension sociale se manifeste différemment sur les fermes enquêtées : vente à la ferme, accueil de bénévoles, transmission de savoirs et de compétences, projet de travail en collectif, création d'emplois. Les maraîchers bio conçoivent leur activité aussi comme un espace d'ouverture ou d'accueil.

L'enquête montre par ailleurs que les maraîchers récemment installés développent des stratégies différentes de leurs aînés. Ils misent sur une évolution progressive de l'activité, préférant limiter l'endettement à l'installation, équiper et aménager l'exploitation les premières années en ayant plus recours à des solutions d'autofinancement. Leur système de ferme permet d'arriver vers une rémunération du travail plus rapide.

Cette enquête a permis de montrer ces nouveaux systèmes émergents, un suivi sur un temps plus long permettra de suivre leurs trajectoires.¹⁵

Les données présentées sont à comprendre avec les motivations des personnes à se lancer dans le maraîchage bio : être son propre patron, produire des aliments sains et œuvrer pour l'écologie, contribuer à la vie d'un territoire. Cette quête de sens s'est manifestée en répondant largement aux sollicitations des consommateurs qui se sont rués vers eux lors des confinements, mais aussi en cherchant l'équilibre entre rémunération et choix techniques sur la ferme.

FICHES FERMES

En plus de l'étude générale, chaque ferme enquêtée a fait l'objet d'une fiche détaillée. Ces fiches servent de contrepoint à l'analyse globale en montrant la diversité des exploitations et des trajectoires possibles en maraîchage. Au-delà des grandes évolutions de l'échantillon que l'on peut dégager, chaque système a ses spécificités sur lesquelles il est intéressant de porter un regard. Pour rappel, les données présentes sur ces fiches sont celles de l'année 2020.

Les fiches sont disponibles sur le site internet de Bio en Normandie.

**QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE,
VOTRE BANQUE EST LÀ AVEC DES CONSEILLERS
SPÉCIALISÉS.**

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

15. En attendant une prochaine enquête, une étude traitant spécifiquement des fermes dites de petite surface doit être publiée en 2023. Elle a été menée sur toute la France par plusieurs structures nationales et pilotée par l'ITAB.

Jardin Services Fournitures Votre distributeur d'agro-fournitures



Spécialistes de l'agro-fournitures, nous sommes partenaires des arboriculteurs et des maraichers en production conventionnelle et biologique, nos produits sont sélectionnés en **fonction de vos besoins, sur des critères techniques, environnementaux et économiques.**

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| NUTRITION DES SOLS | EMBALLAGE |
| SUPPORTS DE CULTURES | SERRES & TUNNELS |
| FERTILLISATION | IRRIGATION |
| PAILLAGES | OUTILLAGE & MATÉRIELS |
| PROTECTION DES CULTURES | SOLUTIONS ALTERNATIVE |
| TUTEURAGE | PRODUITS UAB |

PARTENAIRE ADIVALOR
Pour contribuer au développement d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement, la société ADIVALOR créée à l'initiative de l'industrie de la protection des plantes, des distributeurs et des professionnels agricoles a pour mission d'organiser et gérer l'élimination des déchets phytosanitaires professionnels.



Rendez-vous au SIVAL Angers
les 11, 12 et 13 Janvier 2023

JARDIN SERVICES FOURNITURES
Z.A Route de Coutances
50450 GAVRAY
02 33 91 00 00
gavray@jsfournitures.com
vaupalier@jsfournitures.com
www.caahmro.fr



UNE LARGE GAMME DE SERRES,
ADAPTÉE À CHACUNE DE VOS PRODUCTIONS !

www.serres-jrc.com



3 La Brosse Goubault - St Georges des Gardes - 49120 CHEMILLÉ EN ANJOU - FRANCE
Tél 02 41 30 75 15 - Email : contact@serres-jrc.com



En collaboration privilégiée avec nos partenaires,
nos techniciens vous proposent :



des auxiliaires,
des produits de
biocontrôle,
des pollinisateurs

Koppert



des plants
de fraisières

des plants de
diversification



des semences
potagères



SARL GD VEGETAL - 23 lot de la Pré Vallée - 61220 BRIOUZE - Tel : 02.33.65.07.59 - contact@gd-vegetal.fr

SIRET : 824 242 911 00017 TVA: FR 89 824 242 911 - Numéro agrément phytosanitaire BN01173 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels.



BIO
en normandie

« POUR UNE BIO LOCALE, DE PROXIMITÉ,
AUTONOME, RÉMUNÉRATRICE ET ÉQUITABLE. »

BIO EN NORMANDIE

Siège social

Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts Prés | 1 voie des Vendaises
Parc d'Activités du Vauvray | 27100 VAL DE REUIL
T. 02 32 09 01 60 | 06 99 78 52 92 | M. contact@bio-normandie.org
www.bio-normandie.org

Antenne de Louvigny

2 bis Longue vue des Astronomes | 14111 LOUVIGNY

Qui sommes-nous ?

En 1992, des agriculteurs « pionniers » de l'agriculture biologique prennent conscience de la nécessité de se rassembler pour partager leurs pratiques. Ils créent les Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique (GRAB) de Basse-Normandie et de Haute-Normandie. Le réseau a depuis évolué, et Bio en Normandie voit le jour en 2019 dans sa forme actuelle. Elle assure l'ensemble de l'accompagnement du développement de l'Agriculture Biologique « de la fourche, à la fourchette » et devient l'interlocuteur unique de référence sur tout le territoire normand.

Nos actions :

- **Accueillir et informer** les futurs producteurs bio
- **Conseiller et aider** à la conversion en bio
- **Former** aux méthodes de l'agriculture biologique et de sa valorisation
- **Aider** à l'installation et à la transmission des fermes
- **Soutenir** les projets des producteurs et des collectivités
- **Créer** des filières pour les circuits courts, cantines et la restauration collective
- **Organiser** des événements mettant les producteurs et les consommateurs en relation
- **Établir** des partenariats avec des acteurs du terrain qui innovent pour servir les mêmes objectifs



10

ADMINISTRATEUR.RICES

producteurs représentant tout le territoire.

2

SITES

Val-de-Reuil et Louvigny, pour permettre de couvrir les 5 départements.

23

SALARIÉ·ES

Une équipe compétente et motivée pour vous conseiller et vous accompagner tout au long de l'année.

Avec le soutien financier de :



En savoir plus :
WWW.BIO-NORMANDIE.ORG

